



LES ÉCHOS DU CE

JUILLET-AOÛT 2014

Présents pour la CGT – En juillet : Karine CEVAER (Rennes), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Myriam LIBERT (Rouen), Fernando MALVERDE (Vanves) et Bruno SANSANO (Rennes). **En août :** Karine CEVAER (Rennes), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Fernando MALVERDE (Vanves) et Bruno SANSANO (Rennes).

✓ UN NOUVEAU PRESIDENT

Un nouveau directeur pour le pôle Nord-Ouest et donc un nouveau président pour le Comité d'établissement. **Yannick Letranchant a présidé sa première réunion de CE** le 29 août. Au premier abord, un style différent de celui de son prédécesseur, mais il est encore un peu tôt pour juger des choix et des actes.

M. Letranchant a précisé, pour répondre aux rumeurs qui, dit-il, l'ont précédé, qu'il n'est pas en « préretraite dans le pôle Nord-Ouest » : « **J'ai 49 ans, je suis en pleine forme. Je viens là avec envie, c'est un choix.** »

L'homme se dit « pragmatique », sans a priori et sans dogme. Nous verrons.

Il dit avoir visionné ce que faisaient les différents programmes et estimer qu'on « peut être fier de ce qu'on met à l'antenne ». Celui qui dit avoir toujours « fait le choix de rester dans le service public » dont il affirme défendre les valeurs, parle pour sa part de « **télé citoyenne** ». Il affiche comme ambition de « maintenir la qualité de nos rendez-vous sur le pôle ».

On en espère plus à la CGT, car on estime que la qualité s'est déjà dégradée et qu'il faut au contraire améliorer et développer. Lire à cet égard la **déclaration liminaire des élus CGT** ([voir ici](#)).

Le nouveau directeur a prévu de passer dans les différentes antennes (le 10 à Rouen, le 17 à Rennes, le 18 à Nantes, le 23 à Vanves, le 30 à Caen et le 14 octobre à Orléans) puis dans les locales avant la fin de l'année.

✓ **MERCATO DES CADRES**

Après le **jeu de chaises musicales en Bretagne et en Normandie** (Rozenn Kerlan, rédactrice en chef à Caen, Jean-Yves Gelebart à Rouen et Maxime Guégnard, adjoint à Rennes, place au mercato normando-francilien. La direction présente la nomination de Dominique Delhoume comme DR et de Jean-François Parmentier comme rédacteur en chef (promotion sur place) à Vanves comme un moyen d'**apaiser le climat dans la station d'Ile-de-France** – « retisser des liens et retrouver une ambiance de travail » – après une année difficile, débutée avec un long conflit sur le temps de travail qui a laissé des traces. Façon de sous-entendre que le DR et le rédacteur en chef sortants n'étaient pas ce qu'on peut qualifier d'apaisants...

✓ **PDV : L'EFFET D'AUBAINE... POUR CERTAINS**

La déclinaison polaire du PDV fera l'objet d'un point spécifique au CE de septembre. Selon la direction, **sur les 18 postes fléchés sur le pôle, il y a eu 10 demandes de départs en retraite validées et 2 en attente de validation** car il s'agit de demandes de niveau 2. Pas d'information à ce stade sur des projets de départs externes.

Contrairement à ce que nous avait affirmé, les yeux dans les yeux, le directeur par intérim du pôle lors du CE de mai, **le directeur sortant est bien parti à la retraite dans le cadre du PDV**. L'information a pu être vérifiée par les organisations syndicales à l'occasion du comité de suivi du PDV.

Après avoir mené une politique d'économies et de restrictions sans précédent, après avoir tenu des discours moralisateurs sur la nécessité pour France 3 et pour les régions en particulier de montrer l'exemple et de faire des sacrifices, M. Visonneau, 66 ans, qui avait déjà depuis plusieurs mois à la fois l'âge et les droits pour partir naturellement à la retraite, a donc choisi de bénéficier de l'effet d'aubaine du PDV, autrement dit une sorte de **parachute doré** pour ce très haut salaire de l'entreprise...

✓ **LE RAPPORT BRUCY VU DU POLE**

En juillet, la direction par intérim du pôle pense voir dans le rapport Brucy rendu public le 1^{er} juillet dernier une clarification, quant à l'avenir de la chaîne. **Pas d'inversion du**

modèle, pas non plus de tout-info en région, comme en rêvait Bercy. Une simple montée en puissance progressive, tout ce qu'il y a de plus floue, du caractère régional de la chaîne, « mieux articulée avec le national », le tout à moyens constants bien sûr, en **augmentant la productivité des salariés par les polyvalences** notamment.

Tout juste le rapport concède-t-il la **possibilité d'expérimentations**, telles qu'elles sont envisagées en Bretagne et en Ile-de-France. Bref, ni plus ni moins que la légitimation de la politique menée par la direction actuelle.

La direction affirme donc qu'elle va s'engager dans les études de faisabilité du projet breton avec pour objectif un lancement pour la rentrée de septembre 2015. L'idée étant notamment d'affiner le coût du projet et de discuter des contributions de l'Etat et des collectivités locales, la mission Brucy ayant chiffré le surcoût d'un tel projet à 2M d'euros par rapport au coût actuel de l'antenne régionale de Bretagne.

Dans le contexte budgétaire actuel (voir plus bas), de tels développements paraissent bien incertains.

Sur la structure future du réseau régional, eu égard à la réforme territoriale lancée par François Hollande, **les décisions devront être prises dans l'année**, nous dit la direction, avant les prochaines élections territoriales de décembre 2015. Sur l'avenir des pôles, mis en cause par la mission Brucy, la direction affirme qu'elle n'envisage pas leur suppression.

Sur l'avenir des locales excentrées, comme par hasard, la mission Brucy se range à l'avis de la direction. En substance : pas question d'investir 8 millions d'euros pour diffuser 7 minutes quotidiennes sur les box et sur les satellites. Elle préconise donc la diffusion sur internet et au besoin l'exposition des locales sur les antennes régionales, autrement dit la fusion avec les éditions régionales, ce projet que cherche à mettre en place la direction du pôle Nord-Ouest.

Questionné sur ce sujet, l'alors directeur par intérim répondait en juillet, qu'en effet, ils entendent expérimenter cette formule, mais qu'ils ne le feront pas sans les salariés. Autrement dit, s'ils doivent le tenter quelque part, ce ne sera pas à Brest, où l'équipe y est majoritairement hostile. On croit comprendre que le regard de la direction se tourne vers le Havre... A suivre à la rentrée (voir plus loin prévisions d'activité).

✓ RESSOURCES PUBLIQUES : LE NŒUD COULANT

Les **perspectives financières sont de plus en plus noires** pour France Télévisions. On a appris dans la presse que le hold-up financier initié par Sarkozy avec la suppression de la pub après 20h serait complètement consommé en 2017. A cette date, grâce au gouvernement Hollande qui poursuit la politique mise en place par la droite, il ne restera rien de la dotation budgétaire de 450M censée compenser la suppression de

la publicité. Cette année, même si les socialistes ont largement pioché dans cette ressource financière, il restait tout de même 114M d'euros de cette dotation. Autant dire que ce n'est pas l'augmentation annuelle de 2 euros de la redevance qui compensera ces 114 millions : 2 euros d'augmentation de la redevance, ce sont seulement 50M pour le budget de France Télévisions.

Pour l'année 2014, **le gouvernement a par ailleurs décidé de réduire encore la dotation publique de 6M par rapport au budget**. Selon la direction du pôle, cette décision n'entraînera pas de nouvelles économies, mais une aggravation du déficit de l'entreprise en fin d'année, qui pourrait atteindre 55 millions, au lieu des 40 millions initialement prévus au budget.

✓ **ÇA BOUGE SUR LES RECETTES PUBLICITAIRES**

Acculée financièrement – les recettes publicitaires seraient en retard de 6M d'euros sur le premier semestre et sur l'été – **la direction de France Télévisions semble avoir évolué sur le dossier de la publicité en région après 20h**, défendu par la CGT.

Venu présenter FTPR (France Télévisions publicité région) aux élus, son patron sortant, Fabien Hermant a affirmé que Rémy Pflimlin avait averti le CSA de l'intention de la chaîne de mettre à l'antenne **deux écrans de pub après 20h à la rentrée**. Un premier à 20h10, autour d'une rediffusion de la météo régionale, un second à l'occasion du Soir 3 régional.

Ces écrans devraient faire environ 2 minutes.

✓ **QUELQUES DONNEES SUR LA PUBLICITE EN REGION**

La visite du directeur de FTPR a été l'occasion d'en savoir un peu plus sur la pub en région. Au premier semestre sur les 24 antennes de France 3, le chiffre d'affaires a atteint 5,3M d'euros, en recul par rapport à l'année précédente et par rapport aux objectifs (6,1M d'euros). Le 1^{er} trimestre en particulier a été très mauvais. Le second est aussi en recul, mais mieux que l'an dernier.

Les prévisions de chiffre d'affaires pour la fin d'année : **9,3M sur les 24 régions, pour un objectif de 12,2M qualifié de « difficilement atteignable »**. Il n'y a aucune visibilité.

On compte environ 500 clients à l'année sur les 24 régions (72 annonceurs sur le pôle Nord-Ouest). Les 50 plus gros pèsent 40%.

Sur le pôle Nord-Ouest, 1,1M d'euros de pub ont été commercialisés et diffusés.

Pour l'essentiel, il s'agit de pub négociée par les équipes régionales de FTPR, alors qu'auparavant une grande partie était générée par Paris. Mais les gros annonceurs viennent de moins en moins et se concentrent sur les chaînes nationales privées (TF1 et M6).

Quelques chiffres et tendances :

FTPR, c'est 22 salariés au niveau national. Dans le Nord-Ouest : 3 commerciales + 1 assistante : 2 commerciaux et 1 assistante à Rennes, une commerciale à Nantes + une commerciale à Paris spécialisée dans le régional.

Les tarifs en région : à 19h25, **27 000 euros les 30 secondes** pour les 24 régions. A audience comparable sur TF1 et France 2, on est à 12 000 euros. C'est plus cher en région car on valorise le ciblage (on peut toucher une région et pas l'autre).

Chaque écran régional dure 60 secondes. Actuellement **le taux de remplissage moyen du pôle est de 28%**. Un taux stable, voire à la hausse, encouragé par des prix promotionnels. En comparaison, les écrans nationaux sont remplis à plus de 90%. Les espaces non remplis en région sont revendus au national.

De l'avis des responsables de FTPR, « **si on avait des régions de diffusion plus petites, on serait plus efficaces** ».

Sur le numérique, les prévisions de chiffre d'affaires en région sont de 1,7M d'euros pour 2014, en progression constante. Ca représente 8% du chiffre d'affaires de FTPR. Pour tout France Télévisions, chiffre d'affaires prévisionnel du numérique en 2014 : 14M d'euros, sur un chiffre d'affaires publicitaire global de 320M.

Ce mode de publicité intéresse les annonceurs, car il permet des cibrages assez précis, grâce à la géolocalisation des adresses IP ou des « cibrages prédictifs » basés sur les cookies notamment.

✓ GRILLE DE RENTREE

Des précisions sur les deux nouvelles émissions produites à Vanves : « **Paname** » et « **Histoire de se balader** ». Elles ne commenceront que le 1^{er} week-end d'octobre.

Paname, émission de 26 minutes diffusée le samedi après-midi sera **coproduite avec la Société de production MédiaTV**, qui fournit le réalisateur. Elle sera présentée par Yvan Hallouin, journaliste à Vanves et fabriquée par les équipes de l'antenne d'Ile-de-France, à raison de 2 jours de tournage pour 2 OPV, 1 OPS, 1 électro et 1 maquilleuse, ainsi que 5 jours de montage, 1 jour pour l'habillage et le mixage. En tout, 22 jours/homme par numéro.

Histoire de se balader, émission de 26 minutes diffusée le dimanche matin sur les antennes d'Ile-de-France, de Haute et de Basse-Normandie sera **coproduite avec la société marseillaise « 13 Productions »**, qui fournira le présentateur, le réalisateur et la partie artistique (habillage, recherche des lieux de tournage, etc.). Elle sera fabriquée par les équipes des deux antennes normandes et de Paris, ce qui représente 3 jours d'activité éditoriale, 2 jours de tournage bicam avec 2 OPV, 1 OPS, 1 électro, 5 jours de montage à Vanves et 1 jour pour l'habillage et le mixage. Soit en tout 20 jours/homme par numéro.

Au total ces 42 jours/homme d'activité viennent remplacer les 32 jours/homme que Paris le Club et Label Histoire assuraient à l'antenne d'Ile-de-France et redonnent une activité perdue par les antennes normandes depuis la fin de Talents en Normandie.

✓ TELE DU MATIN

Jusqu'ici il n'y avait une émission du matin qu'en Ile-de-France. Fin septembre (le 29), la Bretagne devrait lui emboîter le pas, avec **une émission privilégiant « l'interactivité avec les téléspectateurs »**. Autrement dit, de la télévision low cost sur fond vert, sans réalisateur, avec intervention de téléspectateurs par webcam (hangout ou skype) pour commenter ce qu'on voudra bien leur donner à commenter : l'actu du jour, des extraits des programmes de l'antenne, des tweets et on en passe... Bref, un micro-trott en direct, présenté par Vanessa Boularès à qui l'on souhaite bien du courage.

Bien sûr, pas l'ombre d'un tournage ; juste un peu de reformatage. Faut faire du programme mais que ça ne coûte rien, juste les équipes de régie et – c'est la seule concession – une scripte dédiée.

Suivront après la Toussaint, si tout va bien, une émission en Normandie et dans Pays-de-la-Loire, où elle devrait être plus tournée vers l'info-service (l'esprit originel du pôle Nord-Est d'où est importé ce beau produit), l'emploi et la formation professionnelle, et financée par la convention signée entre France 3 et le Conseil régional des Pays-de-la-Loire.

✓ PREVISION D'ACTIVITE 2014-2015 : LES LOCALES DANS LE VISEUR ?

On pensait avoir touché le fond, mais **le fond est toujours plus bas qu'on ne le pensait**. Les prévisions d'activité jusqu'au mois de mars alternent périodes d'activité dite « modulée » – autrement dit, comme l'écureuil, on bouffe les noisettes qu'on a mises dans le terrier pendant les beaux jours (qui ne sont rien que des périodes d'activité normales) – et périodes de « basse-activité », où l'activité est de plus en plus basse. Explications de la direction : « **On est contraints d'élargir les périodes de**

basse activité. Tout le monde est appelé à partir en vacances et à ne pas être remplacé. »

Ainsi, à la Toussaint, on nous annonce des dispositifs proches de l'été (éditions communes les week-ends et midis dans l'Ouest et en Normandie, édition des locales dans le Centre, édition « Albâtre » en Haute-Normandie, Edition « Iroise » sur toute la Bretagne ou édition Maine « intégrée dans le JR régional sur les 2 semaines »), à Noël, sur le papier, il est indiqué : en Haute-Normandie, « l'édition « Baie de Seine » est intégrée dans le JR régional sur les deux semaines », tout comme celle de Maine.

Faut-il y voir la **préfiguration de la fusion des locales dans le régional** ? La direction s'en défend, tout en ajoutant : « la réflexion sur les locales a été mise en standby pendant le rapport Brucy. Cette réflexion, on continue à l'avoir aujourd'hui. Il nous apparaît nécessaire de repenser nos offres pour prendre en compte l'évolution des usages : comment nous redéployer, pour avoir une offre éditoriale renouvelée qui tienne compte des nouveaux usages ? »

En février, pour les vacances d'hiver, pourtant période d'activité « modulée », on parle désormais de **locales en option dans la région Centre** – mis dans les mots du régulateur d'activité du pôle, cela donne : « l'option édition « Locale des locales » depuis Orléans sera mise en œuvre en fonction des ressources disponibles ».

Il faut dire que les locales du Centre sont particulièrement gâtées : cet été, un « cadre éditorial » a carrément « oublié » de les diffuser, les remplaçant par une rediffusion de PAD. Gênée aux entournures, la direction a répondu aux élus qu'il s'agissait d'un « non respect des consignes » qui fait l'objet d'une « demande d'explications » au rédacteur en chef en question.

✓ **IMEDIA**

Plus d'un an après sa mise effective à l'antenne, **le serveur de fabrication numérique Imédia continue à bugger dans tous les sens**, et de nouvelles pannes aléatoires font leur apparition régulièrement, mettant sur le grill des salariés exaspérés, désabusés, voire carrément épuisés.

Le point d'information demandé par les élus a donné lieu à une intervention pour le moins condescendante de la part de Philippe Imart, le patron de la DCER (Direction centrale des équipements des réseaux) qui pilote le projet Imédia.

Bien qu'elle s'en défende, **la direction continue à minimiser les défaillances du système**, histoire de ne surtout pas reconnaître que de nombreux salariés sont en souffrance et qu'il en va de sa responsabilité.

Entre autres exemples, M. Imart trouve normal que le système ne soit pas en mesure d'encaisser une simple faute de frappe, qui fait planter la machine sans le moindre message d'erreur et avec des conséquences irréversibles à quelques minutes de l'antenne.

Le **refus de rendre public le rapport d'audit du système** établi par l'organisme de formation « les Lapins bleus » – avec pour seule réponse : « On ne souhaite pas le rendre public », circulez – en rajoute au malaise des élus ; d'autant plus que ceci fait suite au refus de rendre publics les rapports quotidiens des cadres de régies...

Les élus ont donc saisi le CHSCT de Bretagne par l'adoption d'une résolution (voir ci-joint).

La direction se contente de brandir la perspective d'un système Imédia recentré sur ses fonctionnalités essentielles et donc censé être plus stable. Il s'appellera Imédia Core et est actuellement en développement à Lyon. Mais dans le meilleur des cas, il ne serait **pas déployé à Rennes avant le « courant 2015 »**, autant dire qu'on craint que les salariés doivent continuer à se battre avec cet outil non opérationnel pendant au moins un an, ce qui est inacceptable.

✓ **MEDECINE DU TRAVAIL**

Un nouveau médecin coordinateur du travail est venu présenter **les rapports établis par les 14 médecins des différentes antennes du pôle**. Philippe Havette a travaillé sur les risques psychosociaux (RPS) dans l'automobile et chez RTE (Réseau de transport de l'électricité) et constate que selon les rapports, on trouve des données quantitatives, mais peu de données qualitatives, ce qu'il souhaite améliorer, en sensibilisant les médecins du pôle.

Ces remarques rejoignent celles déjà formulées depuis 3 ans par les élus. Sortent du lot, les rapports établis par les médecins de Vanves, Nantes et Orléans, qui établissent un constat de la situation rencontrée dans leur antenne et font **des constats assez alarmants** (voir ici les rapports des médecins du travail).

Sur le pôle, 46% des visites sont des visites périodiques, 13% pour reprise après maladie, **20% à la demande (majoritairement du salarié ou du médecin du travail)**. 17% des conclusions des médecins du travail aboutissent à un aménagement de poste ou à une restriction.

Les rapports sont en revanche très peu diserts sur les actions en milieu de travail (AMT), une des facettes primordiales de l'activité d'un médecin du travail. Seulement 36% des rapports en mentionnent. **Le médecin du travail estime qu'il faut aller plus loin**.

L'avenir selon lui, c'est le **renforcement de la prévention primaire pour éviter l'altération de la santé des salariés** grâce à plusieurs leviers :

- Maintien à l'emploi : parcours de santé (aider à rester en bonne santé) et parcours de carrière.
- Equipe de santé au travail (infirmières)
- Pluridisciplinarité (SST, psychologues, préventeurs, assistantes sociales, etc.)
- Système de management de la santé au travail : réfléchir à des tableaux de bord (nombre de visites à la demande, fréquentation infirmerie, etc.)

On en est bien loin.

✓ **PROJET IMMOBILIER DE ROUEN**

Athegram, un « programmiste » a été choisi par appel d'offres pour élaborer un programme type d'aménagement pour la future station de Rouen, sur les quais de Seine, susceptible d'être ensuite transposé à toutes les futures stations régionales.

Le programmiste rencontrera les salariés rouennais le 11 septembre, puis de nouveau, par ateliers de travail le 23 septembre, avant un CHSCT spécifique le 13 octobre.

✓ **ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

Les élections professionnelles auraient du se dérouler en juin 2013 (les mandats étaient jusqu'ici de 2 ans). Mais les mandats ont été sans cesse prorogés, du fait de la mise en place de l'accord collectif, qui a eu des conséquences sur les classifications et les collèges et a nécessité une décision de l'administration du Travail.

On va enfin pouvoir voter pour renouveler les instances CE et DP. **Dans le pôle Nord-Ouest, les élections auront lieu les 14 et 28 octobre prochains.**

✓ **A VENIR**

Prochain CE : 19 septembre

Prochain CCE : les 30 septembre et 1^{er} octobre.



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT CE FRANCE 3 NORD-OUEST du 29 AOUT 2014

Monsieur le Président,

Vous prenez vos fonctions, alors que le paysage économique et politique français est en crise, que l'audiovisuel public s'en trouve d'autant plus fragilisé. Sous-financement, ressources déjà réduites de 300 M par rapport au Contrat d'objectifs et de moyens, annonce de la suppression pure et simple de la dotation publique à l'audiovisuel qui touchera en premier lieu France Télévisions, où elle représente encore 115 M. Avec quelles conséquences au bout sur les régions de France 3 ?

Pour rajouter encore à l'instabilité, la ministre de la Communication vient de s'en aller par la petite porte, le président de France Télévisions est en fin de mandat.

Alors que notre groupe audiovisuel vit depuis plusieurs années les restructurations et des tensions sociales très fortes, le nouveau gouvernement Valls multiplie ces jours-ci les œillades énamourées au Medef, à coups de canif dans les 35h ou de promesses d'un assouplissement du code du travail.

Monsieur le Président, vous arrivez à la tête d'un pôle qui a beaucoup souffert de toutes ces mesures d'économies imposées par le gouvernement et par la présidence de FTV, et menées avec zèle et sans états d'âme par votre prédécesseur.

En 3 ans, le budget du pôle Nord-Ouest a fondu de près de 8 millions ; rien qu'en un an nous avons perdu 32 ETP, soit une bonne centaine de précaires qui sont allés grossir les rangs des chômeurs.

Le résultat de cette politique, ce sont des services où, faute de remplacements, la charge de travail et la productivité se sont considérablement accrues, d'autres au contraire où les salariés se retrouvent en situation de sous-activité. Globalement des équipes qui subissent douloureusement la qualité empêchée et connaissent de la démotivation, voire de la souffrance au travail.

La conséquence de ces restrictions financières, c'est une antenne appauvrie, où l'ambition éditoriale a cédé la place à une approche marketing, faite de prétendue interactivité, d'attentes supposées du public et de jeux concours.

Une antenne où l'information journalistique, renonçant à toute velléité d'enquête, est chaque jour davantage colonisée par la communication des institutions économiques, financières et politiques, par le divertissement de la télé-miroir ou par « l'info-service », qui n'est autre que le pendant populiste du mythe des « vrais gens », ce fantasme de la hiérarchie journalistique, mélange d'ignorance et de mépris de classe, répandus par le 13h de Pernaut ou le Parisien-Aujourd'hui en France.

Une antenne appauvrie, où le peu de programmes régionaux contribuent plus à arrondir les dividendes de boîtes de prod parisiennes et de leurs filiales, qu'à assurer une activité qui corresponde aux nombreuses expertises et savoir-faire des 900 salariés que France Télévisions emploie dans les 28 départements du Pôle.

Monsieur le Président, aujourd'hui nous sommes pleins d'espoir.

Certes votre parcours semble à priori plutôt parisien. Mais nous ne vous ferons pas l'injure de vous juger par avance et nous formons l'espoir que ce pôle va enfin être dirigé par un fervent défenseur de la télévision régionale, un homme qui arrive avec le projet de faire plus et mieux, de redonner confiance aux équipes, d'offrir plus d'autonomie à nos antennes face au central, de donner vie aux chaînes de plein exercice préconisées par le rapport Brucy. En un mot, nous espérons que vous affirmez par vos actes le caractère intrinsèquement régional de France 3.

Rennes, le 29 août 2014



Résolution sur Imédia

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest sont extrêmement préoccupés par les continuelles difficultés auxquelles sont confrontés les salariés rennais après 14 mois d'utilisation du serveur Imédia.

Malgré la mise en œuvre d'un plan d'action, de nouvelles pannes et dysfonctionnements font quotidiennement leur apparition, dégradant la qualité de l'antenne.

Une telle accumulation de problèmes sur une telle durée n'est pas acceptable et porte gravement atteinte aux conditions de travail, à l'ambiance collective et entraîne une souffrance des salariés.

La promesse d'une refonte du système, à travers Imédia Core qui ne sera déployé dans toute la France qu'une fois stabilisé à Lyon, au mieux dans le courant de l'année 2015, ne suffit pas à rassurer les élus.

Nous demandons instamment à la direction de prendre toutes mesures pour stabiliser et fiabiliser rapidement et durablement le process de fabrication de l'antenne de Bretagne. Il en va de la santé des salariés, dont la direction est responsable.

Par ailleurs, les élus s'étonnent du refus de rendre publics les rapports quotidiens d'exploitation ainsi que le rapport réalisé sur l'état du système par l'organisme de formation Lapins bleus. Une telle rétention ne peut qu'engendrer la suspicion, et pour les utilisateurs le sentiment qu'il y a la volonté de minorer voire de nier les difficultés qu'ils traversent.

En conséquence les élus du CE France 3 Nord-Ouest saisissent le CHSCT de l'antenne de Bretagne.

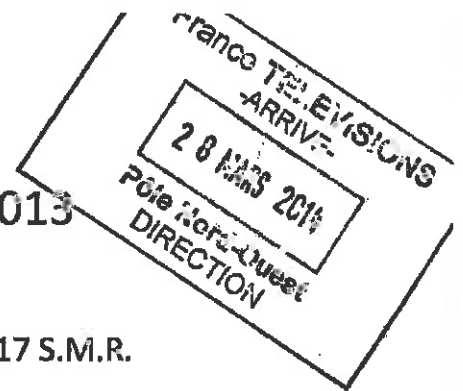
**Adopté à l'unanimité.
CFDT, CGT et SNJ s'associent.**

Rennes, le 29 août 2014

Reunés.

FRANCE TELEVISIONS

année 2013



Adhérent 251

déclaration 183 salariés dont 17 S.M.R.

73 Rendez-vous donnés

06 absents dont 4 excusés

54 salariés vus (un salarié peut avoir plusieurs rendez-vous)

Médecin du travail : Dr LEBEAU –MANCEL Dr LAVENAIRE Dr LE GUILCHER total
01/01/13® 24/7/13 Permanence été 25/08® 31/12/13

A la demande du médecin du travail	5		2	7
Embauche	2		5	7
Périodique	10		8	18
Occasionnel à la demande du salarié	11		2	13
A la demande de l'employeur	0		2	2
Pré-reprise à la demande du salarié	0		1	1
Pré-reprise médecin conseil	1		0	1
Pré-reprise médecin traitant	1		0	1
Reprise maladie	10	1	1	12
Reprise maternité	1		0	1
Reprise accident du travail	3		0	1
				<hr/> 64

Statistiques par Rubriques (Tous les centres)

1 / 1

LE GUILCHER Marie Françoise	251 FRANCE TELEVISIONS	Du 25/07 2013 au 31/12/2013
-----------------------------	------------------------	-----------------------------

Examens complémentaires

Nom	S.M.R.	S.M.P.	S.M.	S.M.R.I.	S.M.R.D.A.	S.M.R.D.B.	S.M.R.Q.	S.M.R.C.	T. N°1
Audiogramme tonal	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Urines Biométrie	11	7	0	0	0	0	0	0	18
Ergovision	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Feldes/ Telle Biométrie	11	8	0	0	0	0	0	0	20
Vision Biométrie	11	8	0	0	0	0	0	0	19
Totaux Rubriques	36	24	0	0	0	0	0	0	60

Une orientation vers un cardiologue.

**RAPPORT TECHNIQUE SIMPLIFIE DU
MEDECIN DU TRAVAIL**

**FRANCE TELEVISION
ANNEE : 2013**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE INTERENTREPRISES

NOM et ADRESSE du service médical :

S.T.I. 22 Rue de l'Eau Blanche 29200 BREST 0298028181

SECTEUR GEOGRAPHIQUE et/ou PROFESSIONNEL :

. CENTRE FIXE du secteur:

Adresse : VOLTAIRE 37, RUE VOLTAIRE 29200 BREST

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MEDECIN DU TRAVAIL

NOM et PRENOM : Marianne PAUL

Titres et Diplômes : DES Médecin du Travail (novembre 2009)

EFFECTIF DES SALARIES :

Effectif attribué au 1er janvier :

Effectif réel pris en charge :

Répartition de l'effectif :

a) SMS :	21
b) SMR :	0

EXAMENS CLINIQUES EFFECTUES

5.1. Examens médicaux périodiques :				6
5.1.1. Nbre d'examens médicaux annuels effectués :			6	
5.1.1.1. Salaires non soumis à surveillance médicale particulière (S.M.R.)		6		
5.1.1.2. Salaires soumis à S.M.R. dont :				
- salariés soumis aux décrets spéciaux				
Alinéa 2 - salariés soumis à l'art. R.4624-19				
Alinéa 3 et 4 - salariés soumis à l'art. R.4624-19				
5.1.2. Nbre d'examens cliniques supplémentaires :				
5.1.2.1. Salariés soumis aux D.S. de l'art.				
5.1.2.2. A l'initiative du médecin du travail au titre soit des articles :				
- R.4624-19 Alinéa 2 (risques spéciaux fixés par arrêté)				
- R.4624-19 Alinéa 3 et 4				
- salariés soumis à plusieurs des risques				
5.2. Examens médicaux non périodiques				11
5.2.1. Visites d'embauches			5	
5.2.2. Visites de préreprise à l'initiative du :			1	
5.2.2.1. - médecin traitant				
5.2.2.2. - médecin-conseil de la sécurité sociale				
5.2.2.3. - salarié		1		
5.2.3. Visites de reprises :			1	
5.2.3.1. - après maternité				
5.2.3.2. - après maladie		1		
5.2.3.3. - après accident du travail				
5.2.3.4. - après maladie professionnelle				
5.2.4. Visites occasionnelles :			4	
5.2.4.1. - à la demande du salarié		3		
5.2.4.2. - suite à absences répétées				
5.2.4.3. - à l'initiative du médecin du travail		1		
5.2.4.4. - urgences				
5.2.4.5. - autres				
5.2.4.6. - à la demande de l'employeur				
5.3. Total des examens cliniques				17

• **Visite occasionnelle :**

- à la demande du médecin du travail : reconvoction quelques semaines après la reprise du travail pour évaluer l'état de santé suite à la reprise du travail

EXAMENS COMPLEMENTAIRES - Article R 4624-25 :

NATURE DE L'EXAMEN PRATIQUE	Total
Analyses urines	1
Vision	11
audiogramme	5
TOTAL DES EXAMENS	17

CONCLUSION DES EXAMENS CLINIQUES ET COMPLEMENTAIRES

CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES :

7.1.1. Conclusions professionnelles (nombre d'avis d'aptitude) :

	EMBAUCHE	REPRISE	EXAMEN ANNUEL	AUTRE	TOTAL
Apte	5	1	6	1	13
Apte avec restriction					
Apte avec aménagement de poste				3	3
Inapte au poste mais apte à un autre					
Inapte temporaire					
Inapte à tout poste dans l'entreprise					
TOTAL	5	1	6	4	16

INTERVENTION EN ENTREPRISE :

- Nombre d'Etudes de Postes :

Etude du poste de mixage avec l'ergonome le 17.07.2013 : proposition d'aménagement ergonomique

- Nombre de CHSCT : 0

FICHE D'ENTREPRISE REMISE A JOUR LE : 3 décembre 2010

**Docteur Marianne PAUL
Médecin Santé au Travail**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the printed name of the doctor.



SERVICE de SANTÉ au TRAVAIL
de la RÉGION NANTAISE

RAPPORT D'ACTIVITÉ - ANNÉE : 2013

1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE MÉDICAL

SERVICE MEDICAL D'ENTREPRISE : SSTRN

2 rue Linné

44000 NANTES

☎ 02.40.44.26.00

2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MÉDECIN DU TRAVAIL

Docteur Florence ROUSSEAU

TITRES et DIPLOMES : DESS de Médecine du Travail

CENTRE DE BEAULIEU

03 Contre Allée de la Loire

44200 NANTES

☎ 02.40.08.95.13

☎ 02.40.08.95.20

3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE

FRANCE TELEVISIONS POLE NORD OUEST NANTES

2 RUE GAETAN RONDEAU

BP 30109

44201 NANTES

Code adhérent : 2754

3.1 Effectifs de l'entreprise :

Effectif déclaré

98

4 - EXAMENS CLINIQUES

		Nombre total Annuel	
<i>EXAMENS PERIODIQUES</i>		33	
<i>EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUES</i>		14	
1 <i>Visites d'embauche</i>		2	
2 <i>Visites de pré reprise à l'initiative du</i>		1	
Médecin traitant		Médecin Conseil	
Salarié	1		
3 <i>Visites de reprise</i>		4	
Après maternité		Après A.T	
Après maladie	4	Après M.P	
4 <i>Visites occasionnelles</i>		7	
Demande salarié	5 *	Médecin du travail	1
Demande employeur	1	Urgences	
Absences répétées		Autres	
		TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES	47

* = 5 visites occasionnelles à la demande du salarié (mais 3 de ces visites à la demande d'un salarié en arrêt longue durée, pour lequel il a fallu échanger avec les médecins spécialistes et l'entreprise pour aménager un poste en fonction de ses capacités restantes).

5 - EXAMENS COMPLEMENTAIRES

- 4 Bilans sanguins prescrits
- 3 salariés orientés vers des spécialistes
- Audiogrammes et visiotests faits lors de la visite médicale.

6. CONCLUSIONS EXAMENS CLINIQUES et COMPLEMENTAIRES

→ 7 salariés ont eu une aptitude avec restrictions ou aménagement de poste :

- 3 aptitudes avec restrictions sur des durées courtes chez des salariés vus en visites de reprise maladie dont l'un était une reprise à mi temps thérapeutique.
- 2 aptitudes avec restrictions plus longues dont l'un pour une pathologie chronique.
- 1 aptitude avec poursuite de l'aménagement pour un salarié MDPH.
- 1 aptitude avec un aménagement de poste pour un salarié qui ne pouvait pas reprendre son poste initial.

7- ACTIVITES EN MILIEU DU TRAVAIL

Tiers temps :

- Participation à 2 CHSCT.
- 2 études de poste.
- Entretiens avec différents intervenants de l'entreprise.
- Echanges avec des médecins spécialistes.

8 - OBSERVATIONS

- Une demande de prévention des RPS avait été engagée, la psychologue du SSTRN avait aidé l'entreprise notamment sur le plan méthodologique mais aucune restitution n'a encore été faite.
- Par ailleurs, depuis septembre 2013, le centre de Service Santé au Travail s'est organisé selon la loi en EST (Equipe Santé Travail). Dans 1 an $\frac{1}{2}$ c'est Cécile COICAULT, Infirmière à Beaulieu qui assurera les entretiens infirmiers pour les salariés de France Télévisions. Elle délivre des attestations d'aptitude et nous signale les problèmes rencontrés. Les médecins du travail continuant à assurer les autres visites (embauche, reprise et occasionnelle).



**RAPPORT D'ACTIVITE 2013
FRANCE TELEVISIONS-
POLE FRANCE 3 OUEST
LE MANS**

Nom de l'association : SANTE AU TRAVAIL 72

Société concernée : FRANCE TELEVISIONS- POLE FRANCE 3 OUEST – LE MANS – N° ADH : 6053

Nom du médecin du travail en 2013 : Docteur HENSEVAL

Nom du médecin du travail en 2014 : Docteur SAUVEGRAIN

A) NOMBRE D'EXAMENS CLINIQUES

Visite périodique	2
Visite de reprise après maladie	2
Visite occasionnelle demande employeur	1
Visite occasionnelle demande salarié	2
TOTAL	7

B) NOMBRE D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Visiotest	2	Audiogramme	2
-----------	---	-------------	---

C) CONCLUSIONS

Apte : 1

Apte avec restriction : 1

Apte avec aménagement de poste : 5

D) ACTIVITE TIERS TEMPS

Pas d'activité tiers temps en 2013.

**Docteur M. SAUVEGRAIN
Médecin du Travail**



**SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL
INTERENTREPRISES
Année 2013**

France TELEVISIONS

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL

1.1 NOM et ADRESSE du service médical *CHL 45*
235 RUE DES SABLES DE SARY
45770 SARAN
Tel : 02 38 71 69 00

1.2 SECTEUR GEOGRAPHIQUE et/ou PROFESSIONNEL

1.2.1 CENTRE FIXE du secteur Adresse 1130 rue de la Bergeresse
45160 Olivet- Tel : 02 38 25 02 82

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE

2.1 RAISON SOCIALE : *FRANCE TELEVISIONS*

2.2 ADRESSE :
ANTENNE PROXIMITE CENTRE
2 PLACE ANATOLE FRANCE
45060 ORLEANS CEDEX

2.3 EFFECTIFS DES SALARIES

2.3.1 EFFECTIF ATTRIBUE : 78

2.3.2 REPARTITION DE L'EFFECTIF :

a) SM Simple

	48
	30

b) SMR

SMR Réglementaire
SMR Personne

	27
	3

2.4 PERSONNEL ASSISTANT LE MEDECIN

- 2.4.1 Secrétaires médicales (Nombre) : 2
- 2.4.2 Infirmières : 1
- 2.4.3 Autres :
- 2.4.4 Infirmières d'entreprises :
- 2.4.5 Commentaires et observations :

3. DONNEES NUMERIQUES SUR LE NOMBRE DE SALARIES SOUMIS A DES RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE REGLEMENTATION SPECIFIQUE

3.1 EFFECTIF SOUMIS A SURVEILLANCE MEDICALE RENFORCEE

3.1.1 Nombre de salariés soumis à S.M.R : 6

3.1.2 Nombre de salariés par risque de SMR :

Nature du risque	Nbre de salariés hormis temporaires	Travailleurs temporaires	TOTAL
SMR Réglementaire 4624-19			
Handicapé	2	0	2
Bruit	4	0	4
SMR Réglementaire 4624-19			
SMR personne			

4. EXAMENS CLINIQUES EFFECTUES

4.1 EXAMENS PERIODIQUES		35	
4.1.1 VISITES MEDICALES ANNUELLES totales (1ère visita)		5	
<i>Salariés non SMR</i>		4	
<i>Salariés SMR</i>			
SMR Réglementaire		1	
SMR Personne		0	
SMR Intérimaire		0	
SMR DATR-A		0	
SMR DATR-B		0	
4.1.2 VISITES MEDICALES SUPPLEMENTAIRES totales (2ème vis)		0	
<i>Salariés SMR</i>			
SMR Réglementaire		0	
SMR Personne		0	
SMR Intérimaire		0	
SMR DATR-A		0	
SMR DATR-B		0	
4.1.3 Entretiens Infirmiers		30	
4.2 EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUES		23	
1 <i>Visites d'embauche</i>		4	
2 <i>Visites de pré reprise à l'initiative du</i>		2	
Médecin traitant	<input type="text" value="0"/>	Médecin Conseil	<input type="text" value="0"/>
	Salarié	<input type="text" value="2"/>	
3 <i>Visites de reprise</i>		7	
Après maternité	<input type="text" value="1"/>	Après A.T	<input type="text" value="0"/>
Après maladie	<input type="text" value="6"/>	Après M.P	<input type="text" value="0"/>
4 <i>Visites occasionnelles</i>		10	
Demande salarié	<input type="text" value="1"/>	Méd. du travail	<input type="text" value="7"/>
Demande employeur	<input type="text" value="2"/>	Urgences	<input type="text" value="0"/>
Absences répétées	0	Autres	<input type="text" value="0"/>
4.3 TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES (5-1 + 5-2)		58	

5. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

5.1 Examens complémentaires prévus par les décrets spéciaux dont la nature et la fréquence sont prévues

Nature du risque	Nature de l'examen	Nombre d'examens
Travail sur écran	Visiotest	3
TOTAL		3

5.2 Examens complémentaires - Article R 4624-25

Nature de l'examen	Cadre de la prescription et nombre d'examens					TOTAL
	Aptitude	M.Caract Prof	M.P	M.danger	Autres	
Vision Biométrie	1	0	0	0	1	2
Champs visuel	1	0	0	0	0	1
Visiotest	0	0	0	0	1	1
Audiogramme	0	0	0	0	1	1
Bandelettes urinaires	0	0	0	0	1	1
TOTAL	2	0	0	0	4	6

6. CONCLUSIONS DES EXAMENS CLINIQUES ET COMPLEMENTAIRES

6.1 CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

6.1.1 Nombre d'avis:

	Embauche	Reprise	Annuelle	Autres	TOTAL
Apte	4	3	4	7	18
Apte avec restriction	0	1	0	0	1
Apte avec aménagement de poste	0	3	1	1	5
Inapte au poste mais apte à un autre	0	0	0	0	0
Inapte temporaire	0	0	0	1	1
Inapte à tous postes dans l'entreprise	0	0	0	0	0

6.2 CONCLUSIONS MEDICALES

6.2.1 Pathologies dépistées et observées :

Pathologie d'appareil qui suscite l'orientation :

	Nombre de salariés
Cardiologie	0
Dermatologie	1
Endocrinologie	0
Gastro-Entérologie	0
Hématologie	0
Néphrologie	0
Neurologie	0
Ophthalmologie	4
Oto-Rhino-Laryngologie	0
Pneumologie	0
Psychiatrie	0
Rhumatologie	1
Urologie	0
Autres pathologie d'appareil	4
TOTAUX	10

6.2.2 Symptomatologie liée au travail :

3 personnes sont concernées sur les 23 vues par le médecin du travail.

6.2.3 Dépistage des maladies en relation avec le travail :

Maladies à caractère professionnel

Déclaration en vue de l'extension ou de la révision des tableaux	N° Tableau et maladie	Risque ou agent causal	Poste	TOTAL
par le M. du travail				
par un autre médecin				
Déclaration L. 461-6 en vue de la création d'un nouveau tableau	N° Tableau et maladie	Risque ou agent causal	Poste	TOTAL
par le M. du travail	0	Dépression réactionnelle à caractère professionnelle		1
par un autre médecin				
TOTAL				1

6.2.4 Autres orientations :

MDPH	2
Hôpital urgences	0
Service social interne	0
Service social externe	0
Autres organismes	1
Pathologie professionnelle	0
TOTAL	3

7. ACTIONS SUR LE MILIEU DU TRAVAIL

7.1 Temps mensuel consacré aux actions en milieu de travail :

Voir le tableau annexé

Commentaires médicaux sur l'année 2013

Si je reprends une partie de mes commentaires de l'année 2012 :

L'augmentation du nombre de visites spontanées à la demande des salariés et à la demande du médecin du travail suite à des éléments de santé repérés en lien avec le travail, la déclaration de plusieurs maladies à caractère professionnel ainsi que les éléments cliniques relevés dans les dossiers médicaux, sont des éléments concordants qui en tant que spécialiste en santé au travail, me paraissent préoccupants pour la santé au travail de certains de vos salariés. Certaines situations ne génèrent pas automatiquement de pathologie physique ou psychique mais sont responsables d'un mal être ou d'une souffrance au travail et doivent être analysées comme des indicateurs de difficultés dans le travail.

L'analyse des conflits du travail ne peut se faire à la seule dimension des relations humaines, alors que le fond des désaccords porte bien souvent sur la façon de traiter « du travail ».

Les travaux récents en ergonomie, sociologie, psychologie et santé au travail ont montré que les RPS doivent s'analyser en terme de conflit sur la réalisation du travail et que des conflits non débattus et non résolus sont la source de décompensation psychique (dépression...) ou physique (TMS, pathologie cardiovasculaire ...)

L'ergonomie a montré que le travail prescrit n'est jamais le travail réel et que le quotidien du travail est une confrontation entre :

- La prescription : le travail anticipé par les organisateurs et se traduisant sous forme de procédures ou de fiches de poste (travail prescrit)*

- *L'activité : la prise en charge de situations toujours particulières, la variabilité (travail réel)*

Je peux reprendre in extenso ces remarques.

Durant l'année 2013, des conflits analysés au titre de difficultés relationnelles inter individuelles, ont en fait un soubassement en lien avec des conflits professionnels non débattus.

L'intervention de deux ergonomes du CIHL particulièrement chronophage pour nous, programmée en 2012, dans le cadre d'un diagnostic RPS et qui aurait dû être en phase finale de restitution, a subi de nombreux contretemps liés pour la plupart du temps à des annulations pour cause de modification d'emploi du temps des personnes. Il est certain que la période de réorganisation et de « restructuration » actuellement vécue par la chaîne n'est pas de nature à faciliter la disponibilité des personnels. On peut s'inquiéter néanmoins de la volonté réelle d'aller jusqu'au bout de cette démarche ? Il est impératif que le nouveau calendrier établi soit tenu.

Olivet, le 1^{er} avril 2014

Dr C. ROBIDA,
Médecin du Travail.



RAPPORT D'ACTIVITE 2013

Date	Motif	Objectif	Médecin / IDEST / IPRP / ASST	Durée
07/01/13	RAPPORT	Présentation PPT pour le COPIL du 18 janvier 2013.	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	3:00
07/01/13	ERGONOMIE	Réunion avec M. Bougie & Dr Dr ROBIDA	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	1:00
07/01/13	TRAVAIL avec IPRP	RPS	Dr ROBIDA	1:00
14/01/13	RAPPORT	powerpoint proposition intervention RPS	M. BOUGIE Mathieu (IPRP)	8:00
17/01/13	RAPPORT	Réaménagement de la rédaction	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	4:00
17/01/13	ERGONOMIE	Réaménagement de la rédaction	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	2:00
18/01/13	PROPOSITIONS - CONSEILS	Présentation de la méthodologie RPS	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	2:00
18/01/13	ERGONOMIE	proposition d'intervention RPS	M. BOUGIE Mathieu (IPRP)	2:00
22/01/13	C.H.S.C.T	CHSCT	Mme GUILLAMO Sandrine (IDEST)	3:00
22/01/13	C.H.S.C.T		Dr ROBIDA	3:00
29/01/13	TRAVAIL avec IPRP	rapport salle de rédaction	Dr ROBIDA	1:00
30/01/13	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	EVRESt France teievision	Dr ROBIDA	0:00
05/02/13	RAPPORT	Observation - Réaménagement de la rédaction	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	1:00
07/02/13	INFORMATION - COMMUNICATION		Dr ROBIDA	2:00
11/02/13	ERGONOMIE	Observation - Réaménagement de la rédaction	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	2:00
21/02/13	ERGONOMIE	Aménagement de la rédaction - bureau des scriptes	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	1:00
02/04/13	C.H.S.C.T	CHSCT	Mme GUILLAMO Sandrine (IDEST)	2:00
02/04/13	C.H.S.C.T	CHSCT	Dr ROBIDA	3:00

RAPPORT D'ACTIVITE

2013

Date	Motif	Objectif	Médecin / IDEST / IPRP / ASST	Durée
16/04/13	ERGONOMIE	Réaménagement de la rédaction Bureau des scriptes	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	1:00
22/05/13	RAPPORT	réunion RPS - création du copil	M. BOUGIE Mathieu (IPRP)	4:00
22/05/13	RAPPORT	Réunion de lancement RPS - Création du COPIIL	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	4:00
22/05/13	ERGONOMIE	Réunion de lancement RPS - Création du COPIIL	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	3:00
22/05/13	ERGONOMIE	comité de pilotage n°1 démarche RPS	M. BOUGIE Mathieu (IPRP)	3:00
22/05/13	TRAVAIL avec IPRP	réunion RPS	Dr ROBIDA	3:00
14/06/13	PROPOSITIONS - CONSEILS	RV tél. Salarié	Dr ROBIDA	0:00
20/06/13	CONTACT CONCERNANT L'ENTREPRISE		Dr ROBIDA	1:00
24/06/13	C.H.S.C.T		Mme GUILLAMO Sandrine (IDEST)	3:00
24/06/13	C.H.S.C.T	CHSCT	Dr ROBIDA	3:00
29/08/13	ERGONOMIE	Amenagement du bureau des scripts - responsables d'éditions	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	1:00
10/09/13	RAPPORT	Amenagement du bureau des scripts - responsables d'éditions	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	3:00
18/09/13	RAPPORT	RPS : Sensibilisation du COPIIL - Support de formation	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	10:00
18/09/13	ERGONOMIE	RPS : Sensibilisation du COPIIL - session 1	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	4:00
18/09/13	RAPPORT	sensibilisation du Copil au RPS	M. BOUGIE Mathieu (IPRP)	10:00
18/09/13	ERGONOMIE	sensibilisation du copil au RPS	M. BOUGIE Mathieu (IPRP)	2:00
19/09/13	C.H.S.C.T	préparation du CHSCT	Dr ROBIDA	1:00

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

Date	Motif	Objectif	Médecin / IDEST / IPRP / ASST	Durée
23/09/13	ERGONOMIE	immersion au sein des services	M. BOUGIE Mathieu (IPRP)	8:00
25/09/13	C.H.S.C.T	CHSCT	Dr ROBIDA	3:00
14/10/13	ERGONOMIE	RPS : Sensibilisation du COFIL - session 2	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	3:00
21/10/13	C.H.S.C.T	déplacement et annulation du CHSCT 1x sur place	Mme GUILLAMO Sandrine (IDEST)	0:00
25/10/13	RAPPORT	RPS : Préparation du guide d'entretien (entretiens membres du COFIL)	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	1:00
04/11/13	ERGONOMIE	3 entretiens individuels avec acteurs démarche RPS	M. BOUGIE Mathieu (IPRP)	5:00
12/11/13	ERGONOMIE	RPS : Entretiens préalables (un entretien)	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	1:00
13/11/13	ERGONOMIE	RPS : Entretiens préalables (un entretien)	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	2:00
14/11/13	ERGONOMIE	RPS : Entretiens préalables (deux entretiens)	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	3:00
18/11/13	ERGONOMIE	RPS : Debriefing suite aux entretiens (avec S Douguet-CARSAT)	M. BOUGIE Mathieu (IPRP)	4:00
18/11/13	ERGONOMIE	RPS : débriefing suite aux entretiens préalables (avec Sophie Douguet - Carsat Centre)	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	8:00
26/11/13	RAPPORT	RPS : rédaction du support de restitution (avec S DOUGUET-carsat)	M. BOUGIE Mathieu (IPRP)	6:00
16/12/13	RAPPORT	RPS : préparation de la restitution de l'état des lieux	Me BERTHAULT Amélie (IPRP)	13:00



Bourges

8 rue Maurice Roy – Technopôle Lahitolle – 18022 Bourges Cedex

Nom : Patrick CHALONS
Téléphone : 02.48.23.41.23
Mail : etienne.thinat@aipst18.com
Fax : 02.48.24.45.28
Dossier suivi par : Patricia BOURRUT

FRANCE 3 CENTRE
MADAME BARBARA LECOUEY
2 PLACE ANATOLE FRANCE
45060 ORLEANS CEDEX 3

Bourges, le 17.04.2014

Madame,

Suite à votre demande, je vous prie de trouver ci-joint, le rapport annuel 2013 de votre entreprise concernant les salariés suivis sur BOURGES.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de recevoir, Madame, ma considération distinguée.

Docteur CHALONS

Médecin du Travail

Critères d'édition

Médecin :	CHALONS PATRICK
Secteur :	France TELEVISIONS
Année :	2013
Date d'édition :	16/04/2014

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE INTERENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATION DU SERVICE

Nom	Adresse	Téléphone
BOURGES Nord	Technopole Lahitoile 8 RUE MAURICE ROY 18022 BOURGES CEDEX FR	

1.2 IDENTIFICATION DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE OÙ EXERCE LE MEDECIN DU TRAVAIL

1.2.1 Centre fixe du secteur

Nom du secteur	Adresse	Téléphone
Secteur BOURGES	Technopole Lahitoile 8 RUE MAURICE ROY 18022 BOURGES CEDEX FR	

Adresse : Adresse du centre principal du secteur

1.2.2 Nature des locaux où exerce le médecin du travail et répartition du temps de travail dans chacun d'eux en pourcentage

Centre fixe : **AIPST18 BOURGES
Technopole Lahitoile 8 RUE MAURICE ROY 18022 BOURGES CEDEX FR**

1.3 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MEDECIN DU TRAVAIL

2.1 NOM-PRENOM

CHALONS PATRICK

TITRES ET DIPLOMES

2.2 MODALITÉS D'EXERCICE

Temps de travail mensuel: 151 heures 30

Observations éventuelles :

2.3 EFFECTIF

	Effectif
2.3.1 Effectif attribué au 1er janvier de l'année 2013	8
2.3.2 Effectif réel pris en charge au cours de l'année 2013	8
2.3.3 Observations du médecin du travail sur les éventuelles différences entre les effectifs mentionnés au 2.3.1 et au 2.3.2	
2.3.4 Répartition de l'effectif mentionné au 2.3.1 (au 1er janvier «Année»)	Effectif
Cat. non déclarée	0
SM apprentis	0
SM Intérimaire	0
SM Simple	8
SMR Accord branche	0
SMR apprentis	0
SMR DATR-A	0
SMR DATR-B	0
SMR Intérimaire	0
SMR Personne	0
SMR Réglementaire	0
SMR Travail de nuit	0
Nombre de salariés temporaires dont le médecin du travail à la charge au titre de	0
Nombre de salariés temporaires soumis à une surveillance médicale particulière dans les	(0)

Nombre d'entreprises ayant un CHSCT : 1

(Cette information provient des informations générales de l'adhérent)

2.4 RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

2.5 PERSONNEL ASSISTANT LE MÉDECIN DU TRAVAIL

- 2.5.1 **Nombre de secrétaire(s) médicale(s) :** 1
- 2.5.2 **Nombre d'infirmier(e)(s) :** 1 à 50 % partagée avec un autre médecin
- 2.5.3 **Nombre d'autres personnels :** 4 IPRP
 - 3 assistantes de prévention
 - 2 techniciennes de prévention
- 2.5.4 **Commentaires et observations (notamment sur le temps de mise à disposition)**

2.6 EQUIPEMENT

- 2.6.1 **Pour l'activité clinique**
 - Correctement équipé
- 2.6.2 **Pour l'activité de tiers temps**
 - Le pôle prévention dispose des principaux matériels pour mener les investigations
- 2.6.3 **Commentaires et observations**
 - Pas de remarques particulières

3. DONNÉES NUMÉRIQUES SUR LE NOMBRE DE SALARIÉS SOUMIS À DES RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE.

3.1 NOMBRE DE SALARIÉS BÉNÉFICIANT D'UNE SURVEILLANCE MÉDICALE RENFORCÉE EFFECTUÉE PAR LE MÉDECIN DU TRAVAIL

3.1.1 Nombre de salariés soumis à SMR

Effectif soumis à SMR Effectif 5

3.1.2 Nombre de salariés par motif de SMR – Article R-4624-16

Nature du risque	Effectif salarié	Trav. Temporaires	TOTAL
Agents biologiques	0	0	0
Agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction	0	0	0
Amiante	0	0	0
Bruit	0	0	0
Emplois d'outils pneumatiques à main transmettant des vibrations	0	0	0
Femmes enceintes	0	0	0
Handicapés (RQTH)	0	0	0
Jeunes inférieur à 18 ans	0	0	0
Plomb et ses composés	0	0	0
Rayonnements ionisants	0	0	0
Travail de nuit	3	0	3
Travail en milieu hyperbare	0	0	0

Nombre de salariés par motif de surveillance avant Réforme 2012 (non classé dans le paragraphe précédent)

Nature du risque	Effectif salarié	Trav. Temporaires	TOTAL
Opérateur sur standard	1	0	1
Travail sur écran	5	0	5

3.2 NOMBRE DE SALARIÉS SOUMIS À UN RISQUE DE MALADIE PROFESSIONNELLE INDÉMNISABLE

Número de tableau	Salaris hors temporal res	Salaris temporaires	Total
-------------------	------------------------------------	------------------------	-------

3.3 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DU MEDECIN DU TRAVAIL, ET NOTAMMENT SUR L'EXISTENCE D'AUTRES RISQUES

4. DISPOSITION EXPERIMENTALES (ART.13 ET 14 DU DECRET N°88-1198 DU 28 DECEMBRE 1988)

4.1 COMMENTAIRE DU MEDECIN DU TRAVAIL SUR LA OU LES CONVENTION(S) SIGNEES AU TITRE DE L'ARTICLE 13

Nombre d'entreprises concernées :

Non concerné

5. EXAMENS MEDICAUX CLINIQUES EFFECTUES

	Total
5.1 EXAMENS MEDICAUX PERIODIQUES	3
5.1.1 Nombre d'examens médicaux périodiques effectués :	3
Saliariés non soumis à SMR	3
Saliariés soumis à SMR	0
5.1.2 Nombre d'examens médicaux supplémentaires	0
5.2 EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUE	3
Visites d'embauches	1
Visite d'embauche	1
Visites de Pré-reprises	0
Visite de pré reprise demandée par le médecin conseil	0
Visite de pré reprise demandée par le médecin traitant	0
Visite de pré reprise demandée par le salarié	0
Visites de reprises	1
Visite de reprise après maladie	1
Visites occasionnelles	1
Visite occasionnelle à la demande du salarié	1
5.3 TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES	6
5.4 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DU MEDECIN DU TRAVAIL SUR SON ACTIVITE CLINIQUE	
Pas de remarques particulières	

EXAMENS COMPLEMENTAIRES

5.1 EXAMENS COMPLEMENTAIRES DONT LA NATURE ET LA FREQUENCE SONT PREVUES PAR LES DECRETS SPECIAUX PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2312-2 (HORS TRAVAILLEURS TEMPORAIRES)

5.2 AUTRES EXAMENS COMPLEMENTAIRES EFFECTUES POUR DES RISQUES FIGURANT DANS DES DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES OU INSTRUCTIONS SPECIALES

5.3 EXAMENS COMPLEMENTAIRES POUVANT ETRE PRESCRITS

Nature de l'examen	Cadre de la presc. et nb examens					Total
	Aptit.	M.c.p*	M.p*	M.dg*	Autres	
EXAMEN DE LA VISION BINOCULAIRE - MONNOYER+ PARINAUD	5	0	0	0	0	5
UR. : GLYCOSURIE - GLYCOSURIE	5	0	0	0	0	5
UR. : RECHERCHE DE SANG (HEMATIES ET/OU HEMOGLOBINE) - HEMATURIE/HEMOGLOBINURIE	5	0	0	0	0	5
UR. PROTEINURIE - PROTEINURIE	5	0	0	0	0	5
TOTAUX	20	0	0	0	0	20

* M.c.p : Maladie à caractère professionnelle
 M.p : Maladie professionnelle
 M.dg : Maladie dangereuse

Examens complémentaires ayant comme cadre de prescription une surveillance

Motif de la surveillance	Nature de l'examen complémentaire	Nombre d'examens complémentaires
TOTAL		0

5.4 EXAMENS COMPLEMENTAIRES DE SURVEILLANCE MEDICALE RENFORCEE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS

De l'article L.1251-22 du code Travail (cas où le médecin du travail a dans sa population de l'entreprise des travailleurs temporaires soumis à surveillance médicale renforcée)

Non calculé, les examens concernés sont déjà comptabilisés dans les chapitres précédents

Au titre de la réglementation applicable aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure

Non calculé, les examens concernés sont déjà comptabilisés dans les chapitres précédents

5.5 PRÉLÈVEMENTS ET MESURES AUX FINS D'ANALYSES EFFECTUÉS AU TITRE DES ARTICLES R 4624-1 ET R 4624-7 (CONNAISSANCE DU MILIEU DE TRAVAIL)

5.6 MESURES ET PRÉLÈVEMENTS AU TITRE DE L'ARTICLE R 4624-50 (RECHERCHES, ENQUÊTES, ÉTUDE ÉPIDÉMIOLOGIQUES)

5.7 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS SUR LES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Nombre total d'examens complémentaires : 20

Nombre total d'examens complémentaires réalisés : 20

En interne 100 %

En externe 0 %

Nombre total d'examens complémentaires prescrits et non réalisés : 0

6. CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

6.1 CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

7.1.1 Conclusions professionnelles (nombre d'avis d'aptitude)

Conclusion	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	Total
Apte	1	0	3	0	4
Apte avec aménagement de poste	0	1	0	1	2
Total	1	1	3	1	6

Nombre de visite sans conclusion saisie :

7.1.2 Nombre de cas pour lesquels il a été fait un recours à l'inspection du travail : 0

7.1.3 Commentaires et observations du médecin sur les avis d'aptitude : aucune

6.2 CONCLUSIONS MÉDICALES

7.2.1 Pathologies dépistées et observées quelle qu'en soit la cause

Nombre de salariés orientés : 0

Pathologie d'appareil qui suscite l'orientation	Nombre
TOTAL	

7.2.2 Dépistage des maladies en relation avec le travail

Maladie(s) inscrite(s) dans un tableau de maladies professionnelles

Numéro tableau	Déclarées dans l'année à l'initiative du médecin du travail	Déclarées dans l'année à l'initiative de tout autre praticien et connues du médecin du travail	Total
TOTAL			

Maladie(s) à caractère professionnel, déclarée(s) au titre de l'article L. 461-6 du code de la sécurité sociale

Déclaration en vue de l'extension ou de la révision de tableaux	N° du tableau et maladie	Risque ou agent causal	Poste	Total
Par le médecin du travail				
Par un autre médecin				
TOTAL				

Déclaration L461.6 en vue de création d'un nouveau tableau	Nature de la maladie	Risque ou agent causal	Poste	Total
Par le médecin du travail				
Par un autre médecin				
TOTAL				

7.2.3 Dépistage des maladies dangereuses pour l'entourage

- Nombre :
- Nature et diagnostic :

7.2.4 Autres orientations

Type d'orientation	Nombre
MDPH	1
Total	1

6.3 NOMBRE DE FICHES MEDICALES ETABLIES PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL AU TITRE DE L'ARTICLE R.241-57, 3^{ème} ALINEA

6.4 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS

7. ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL

7.1 TEMPS ANNUEL CONSACRE PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL A SES ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL

Temps : **3 heures**

Commentaire : Ce temps est consacré en temps que de besoin.

7.2 ETUDE DU MILIEU DE TRAVAIL ET ACTION EN VUE DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

8.2.1 Fiches entreprises

Nombre de fiches existantes au début d'année : **1**

Nombre de fiches nouvelles établies au cours de l'année : **0**

Commentaire :

8.2.2 Données numériques

1. Nombre de lieux de travail visités

Type de lieu	Nombre
Agence de BOURgas	1

2. Nombre de visites et d'interventions ayant fait l'objet de propositions, avis ou conseils

Propositions, avis, conseils	Nombre
------------------------------	--------

3. Précisez la nature des risques sur lesquels ont principalement porté les interventions du médecin du travail

Port de la caméra chez un journaliste cameraman

4. Nombre d'étude(s) de métrologie effectuée(s)

NATURE de l'étude métrologique	REALISEE(S) personnellement par le médecin du travail	FAITE(S) par un autre intervenant du service Interentreprises	FAITE(S) par un personnel des entreprises avec transmission au		FAITE(S) par un organisme extérieur avec transmission du médecin de travail	FAITE(S) dans le cadre de l'art. 13 du décret du 28 décembre 1988	TOTAL
			médecin du travail Infirmier(s)	Autre(s)			
TOTAL	0	0					0

Commentaires et observations du médecin du travail sur cette/ces étude(s) métrologique(s) :

5. Nombre d'étude(s) de postes de travail

NATURE de l'étude de poste	REALISEE(S) personnellement par le médecin du travail ou en collaboration avec le personnel appartenant au service	FAITE(S) par un autre intervenant du service Interentreprises	FAITE(S) par un personnel des entreprises avec transmission au		FAITE(S) par un organisme extérieur avec transmission du médecin de travail	FAITE(S) dans le cadre de l'art. 13 du décret du 28 décembre 1988	TOTAL
			médecin du travail Infirmier(s)	Autre(s)			
Journaux cameraman	1	1					1
TOTAL	1	1					1

Commentaires et observations du médecin du travail :

- Cette étude permet mettre à jour l'importance des contraintes imposées au rachis lors des opérations de prise de vue. Elles dépassent le niveau maximal de port de charges recommandé par le NIOSH.
- Le poids des caméras est conditionné par deux contraintes constructeur: celui de l'objectif et celui des batteries qui doivent s'équilibrer pour assurer la stabilité et la qualité de l'image lors du port sur l'épaule.
- S'il est peut être possible de jouer sur les postures en filmant en position accroupie, il ne faut méconnaître que cette posture est plus lourde au niveau de la charge respiratoire donc cardiaque et ne peut être maintenue que quelques instants.

Il convient donc de s'appuyer sur cette étude afin que les fabricants élaborent d'autres spécifications techniques pour diminuer le coût physique de la manipulation des caméras, notamment lorsque celle-ci est utilisée sur l'épaule en reportage dynamique

6. Participation à des enquêtes ponctuelles

- Suite déclaration d'accident du travail :
- Suite déclaration maladie professionnelle :
- Suite déclaration maladie à caractère professionnel :
- Autres (précisez) :

7. Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.).

- Nombre de réunion(s) C.H.S.C.T. auxquelles le médecin du travail a assisté : 0

Commentaires et observations du médecin du travail :

Les effectifs qui me sont affectés ne me permettent pas de me déplacer sur ORLEANS, d'autant que les sujets abordés concernent rarement BOURGES (taille de l'agence)

8. Nombre de cas où le médecin a été sollicité par l'employeur dans le cadre de l'article R. 241-12

- Nouvelles techniques de production :
- Projets de construction ou aménagements nouveaux :
- Modifications apportées aux équipements :

Commentaires et observations du médecin du travail :

9. Autres

10. Commentaires et observations sur ces différentes activités et conclusions

8. Plan d'activité

Présentation résumée du ou des plans d'activité :

8.1 OBJECTIFS

8.2 ARGUMENTS DU CHOIX DE CES OBJECTIFS

8.3 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PLAN

- S'agit-il d'un ou de plans communs à plusieurs médecins du travail de l'entreprise ?
- S'agit-il d'un ou de plans communs à plusieurs entreprises ?

8.4 ETAT D'AVANCEMENT

8.5 COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS POUR L'ANNÉE CONSIDÉRÉE ET LES DIFFICULTÉS ÉVENTUELLEMENT RENCONTRÉES

9. Autres activités

9.1 ORGANISATION DES SOINS D'URGENCE

9.2 ACTIONS DE FORMATIONS DANS LES ENTREPRISES

10.2.1 Secouristes

Formations secourisme	Nombre

10.2.2 Education sanitaire (collectivement)

Formations santé travail	Nombre
--------------------------	--------

10.2.3 Autres

Autres formations	Nombre
-------------------	--------

10.2.4 Commentaires du médecin notamment sur les populations concernées par ces actions de formation

9.3 LIAISONS DU MÉDECIN DU TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE ET HORS ENTREPRISE

Dans l'entreprise :

Liaisons dans l'entreprise	Nombre
----------------------------	--------

Hors entreprise :

Liaisons hors entreprise	Nombre
--------------------------	--------

9.4 ACTIVITE D'INFIRMERIE

9.5 AUTRES ACTIVITÉS

10. Observations générales du médecin du travail sur son activité

Pas de remarques particulières, si ce n'est qu'il faudrait prendre contact avec les fabricants de carriéras pour qu'ils élabore du matériel moins lourds.

Annexe

ACTIVITE DE L'INFIRMIER(E)

Infirmier(e) du Service santé travail :

Nombre d'entretiens infirmier : 0

Examens complémentaires :

Nature de l'examen	Total
Total	0

Nombre d'actions en milieu du travail : 0

Motif de l'action	Total
Total	0

Commentaires et observations du médecin du travail sur ces activités :

à compléter

ACTIVITES AUTRES INTERVENANTS DU SERVICE

Nombre d'actions en milieu du travail réalisées par l'assistant(e) : 0

Motif de l'action	Total
Total	0

Nombre d'actions en milieu du travail réalisées par l'IPRP : 0

Motif de l'action	Total
Total	0

Commentaires et observations du médecin du travail sur ces activités :

Le personnel ne présentant pas de risque particulier sera vu par le médecin du travail tous les 5 ans, et suivi par une infirmière tous les deux ans.



**SERVICE MEDICAL
INTERENTREPRISES**

Page 1

**RAPPORT TECHNIQUE
D'ENTREPRISE DU MEDECIN DU
TRAVAIL**

**ANNEE 2013
Docteur**

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE INTERENTREPRISES

A-1 NOM et ADRESSE du service médical :

**SERVICE INTERENTREPRISES DE
SANTÉ AU TRAVAIL D'INDRE ET LOIRE
26 RUE DE LA PARMENTIERE
37520 LA RICHE
Tél : 02 47 37 66 76**

A-2 SECTEUR GEOGRAPHIQUE et/ou PROFESSIONNEL

(Rayer la mention inutile)

A-2.1 CENTRE FIXE et ADRESSE du secteur :

Tél :

**A-2.2 NATURE des locaux où exerce le médecin du travail et répartition
du temps de travail dans chacun d'eux en pourcentage :**

- en entreprise : 0 %
- en centre mobile : 0 %
- en centre fixe : 100 %
- en centre annexe : 0 %

B - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE

B-1 RAISON SOCIALE : FRANCE TELEVISION (ILE-DE-FRANCE CENTRE)

B-2 ADRESSE

CENTRE DES HALLES
PLACE GASTON PAILHOU
37000 TOURS

B-3 EFFECTIF ATTRIBUE : 14 EFFECTIF REEL: 14
Au 01 janvier Pris en charge

B-4 REPARTITION DE L'EFFECTIF PRIS EN CHARGE :

Le paragraphe 2) regroupe l'ensemble des catégories correspondant à la réforme mise en place dans le service hors SM, SM/R DATR et SM/R Intérimaire

1) SM Simple

	9
--	---

2) SMR

	5
--	---

SMR Réglementaire
SMR Travail de nuit
SMR Accord branche
SMR Personne
SM Collectivité

	5
	0
	0
	0
	0

3) Salariés DATR :

SMR DATR-A
SMR DATR-B

	0
	0

4) Salariés temporaires :

SM Intérimaire
SMR Intérimaire

	0
	0

C - DONNÉES NUMÉRIQUES SUR LE NOMBRE DE SALARIÉS SOUMIS A DES RISQUES
--

C-1 EFFECTIF SOUMIS A SURVEILLANCE MEDICALE PARTICULIERE

C-1.1 Nombre de salariés soumis à S.M.P. : 4

C-1.2 Nombre de salariés par risque de S.M.P. :

Nature du risque	Nb. de salariés sauf temporaires	Travailleurs temporaires	TOTAL
Travail sur écran	4	0	4

C-2 EFFECTIF SOUMIS A UN RISQUE DE MALADIE PROFESSIONNELLE INDEMNISABLE

Numéro de tableau	Nb. de salariés sauf temporaires	Travailleurs temporaires	TOTAL
57 - Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	1	0	1
98 - Affections chroniques du rachis lombaire	1	0	1

D - EXAMENS CLINIQUES EFFECTUES		Nombre total Annuel	
D-1 EXAMENS PERIODIQUES		7	
D-1.1 VISITES MEDICALES PERIODIQUES totales		7	
<i>Salariés non SMP</i>		7	
<i>Salariés SMP</i>			
SMR Réglementaire		0	
SMR Travail de nuit		0	
SMR Accord branche		0	
SMR Personne		0	
SMR DATR-A		0	
SMR DATR-B		0	
SMR Intérimaire		0	
SM Collectivité		0	
D-1.2 VISITES MEDICALES SUPPLEMENTAIRES totales		0	
<i>Salariés SMP</i>			
SMR Réglementaire		0	
SMR Travail de nuit		0	
SMR Accord branche		0	
SMR Personne		0	
SMR DATR-A		0	
SMR DATR-B		0	
SMR Intérimaire		0	
SM Collectivité		0	
D-2 EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUES		5	
1. Visites d'embauche		2	
2. Visites de pré reprise à l'initiative du		0	
Médecin traitant	<input type="text" value="0"/>	Médecin Conseil	<input type="text" value="0"/>
Salarié	<input type="text" value="0"/>		
3. Visites de reprise		1	
Après maternité	<input type="text" value="0"/>	Après A.T	<input type="text" value="0"/>
Après maladie	<input type="text" value="1"/>	Après M.P	<input type="text" value="0"/>
4. Visites occasionnelles		2	
Demande salarié	<input type="text" value="0"/>	Médecin du travail	<input type="text" value="1"/>
Demande employeur	<input type="text" value="1"/>	Urgences	<input type="text" value="0"/>
Absences répétées	<input type="text" value="0"/>	Autres	<input type="text" value="0"/>
D-3 TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES (5-1 + 5-2)		12	

E - EXAMENS COMPLEMENTAIRES

E-1 Examens complémentaires prévus par les décrets spéciaux dont la nature et la fréquence sont prévues

Nature du risque	Nature de l'examen	Nombre d'examens
TOTAL		0

E-2 Examens complémentaires pour risques figurant dans les décrets, arrêtés, circulaires, spéciaux qui ne précisent pas ni la nature, ni la fréquence.

Nature du risque	Nature de l'examen	Nombre d'examens
TOTAL		0

E-3 Examens complémentaires - Article R 4624-25

Nature de l'examen	Cadre de la prescription et nombre d'examens					
	Aptitude	M. Caract. Prof.	M.P.	M. Danger.	Autres	TOTAL.
Tension artérielle biométrie	0	0	0	0	10	10
E.C.G.	0	0	0	0	1	1
Visiotest	0	0	0	0	1	1
TOTAL	0	0	0	0	12	12

E-4 Examens complémentaires :

E-4.1 et E-4.2

E-4.1 ex. cplt. de S.M.P. pour les intérimaires (L 124.4.6.)

E-4.2 ex. cplt. de S.M.P. pour les salariés des entreprises extérieures

Cadre Réglementaire	Nature du risque	Nature de L'examen	Nombre d'examens
Intérimaires			
Entreprises Extérieures			

E-5 Mesures biologiques et physiologiques d'ambiance Article R 4624-7 :

(Connaissance du milieu de travail)

 Nature et nombre :
E-6 Mesures biologiques et physiologiques - Article R 4624-50 :

(Recherche, enquêtes, études épidémiologiques)

E-7 Commentaires et observations sur les Examens Complémentaires:

Pourcentage d'examens complémentaires prescrits et non réalisés

0 %

Pourcentage d'examens réalisés dans le service

100 %

F- CONCLUSIONS DES EXAMENS CLINIQUES ET COMPLEMENTAIRES
--

F-1 CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

(Nombre d'avis)

	Embauche	Reprise	Annuelle	Autres	TOTAL
Apte	2	1	7	2	12
Apte avec restriction	0	0	0	0	0
Apte avec aménagement de poste	0	0	0	0	0
Inapte au poste mais apte à un autre	0	0	0	0	0
Inapte temporaire	0	0	0	0	0
Inapte à tous postes dans l'entreprise	0	0	0	0	0

F-2 CONCLUSIONS MEDICALES**F-2.1 Pathologies dépistées et observées quelle qu'en soit la cause**

Pathologie d'appareil qui suscite l'orientation :

		Nombre de salariés
Nombre de salariés orientés	<input type="text" value="1"/>	0
		0
		0
		0
		0
		0
		0
		0
		1
		0
		0
		0
		0
		0
	1	
TOTAUX		1

Nombre de réponses obtenues

F-2.2 Dépistage des maladies en relation avec le travail

Maladies professionnelles

N° Tableau	Maladie	à l'initiative du M. Trav.	D'un autre Médecin	TOTAL

Maladies à caractère professionnel Art. L 461-6

Déclaration en vue de l'extension ou de la révision des tableaux	N° Tableau et maladie	Risque ou agent causal	Poste	TOTAL
par le M. du Trav.				
par un autre Médecin				
Déclaration L461-6 en vue de la création d'un nouveau tableau	N° Tableau et maladie	Risque ou agent causal	Poste	TOTAL
par le M. du Trav.				
par un autre Médecin				
TOTAL				0

F-2.3 Autres orientations

MDPH	0
Hôpital urgences	0
Service social interne	0
Service social externe	0
Autres organismes	0
Pathologie professionnelle	0
MDPH	0
TOTAL	0

G- ACTIONS SUR LE MILIEU DU TRAVAIL.

G-1 Temps mensuel consacré aux actions en milieu de travail: 0:05
(R 4524-S)

G-2 Etude du milieu de travail:

G-2.1 Nombre de fiches d'entreprises :

	- nouvelles	0
- Existantes en début d'année	- mises à jour	0
- Commentaires:		

G-2.2 Données numériques sur le tiers temps:

1 - Nombre d'entreprise différentes visitées : 1

Nature des lieux de travail visités :

- Bureaux	0	- Chantiers	0
- Ateliers	0	- Autres	0

- Entreprise ayant fait l'objet de plusieurs visites : 0

2 - Nombre de visites ayant fait l'objet de propositions, avis, conseils : 0

- Organisation du travail	0	- Conditions de travail	0
- Protections collectives	0	- Protections individuelles	0
- Autres	0		

3 - Nombre d'études de métrologie réalisées par :

Nature de l'étude	Médecin du Travail	Assistant du service	Perso.	Entrep.	Orga. Ext.	Art.13	IPRP
			Inf.	Autre			
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

4 - Nombre d'études de postes de travail réalisées par :

Nature de l'étude	Médecin du Travail	Assistant du service	Perso.	Entrep.	Orga. Ext.	Art.13	IPRP
			Inf.	Autre			
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

- suite AT : 0

5 - Participation à des enquêtes ponctuelles 0 - suite MP : 0

- suite CP : 0

- autres : 0

6 - Nombre de réunions de CHSCT (présence du médecin) 0

7 - Nombre de cas où le médecin a été sollicité par l'employeur au titre de l'art. R 4624-5 0

- Nv. techniques de productions 0
- Modifications d'équipements 0

- projets de construction 0

H- AUTRES ACTIVITES

H-1 Action de formation dans les entreprises :

H-1.1 Secouristes

H-1.2 Education sanitaire :

en rapport avec les problèmes de santé au travail :

H-1.3 Autres :

H-2 Liaisons du Médecin du Travail :

Dans l'entreprise :

Hors entreprise :

H-3 Autres activités :

--	--



Service Interprofessionnel
de Santé au Travail en Eure-et-Loir

21, rue Camille Marolle
CS 70142
28008 CHARTRES Cedex

Tél : 02 37 25 16 00
Fax : 02 37 50 26 33

Site internet : www.sistel.asso.fr
E-mail : chartres@sistel.asso.fr

FRANCE TELEVISIONS
FRANCE 3 CENTRE
Mme Barbara LECOUEY
2 place Anatole France
45060 ORLEANS Cedex 2

Chartres,
Le 04 mars 2014

N. Réf. : SM/SP/FG

Adhérent : 13106

Madame,

J'accuse réception de votre courrier du 21 février 2014, et vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'activité pour l'année 2013.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Docteur France GUTERMAN
Médecin du Travail

P.J. : rapport d'activité.

Centres Médicaux

30, Bd Grindaire - BP 50206
28203 CHATEAUDUN Cedex
tel : 02 37 94 08 40
fax : 02 37 45 61 19
e-mail : chateaudun@sistel.asso.fr

5, rue des Bas-Buissons - BP 10167
28109 DREUX Cedex
tel : 02 37 42 07 99
fax : 02 37 64 17 60
e-mail : dreux@sistel.asso.fr

13, rue Jean Pierre Le Val Luisant
28600 LUISANT
tel : 02 37 35 70 26
fax : 02 37 30 72 20
e-mail : luisant@sistel.asso.fr

58 bis, rue de la Ferté
28130 MAINTENON
tel : 02 37 13 08 10
fax : 02 37 27 13 03
e-mail : maintenon@sistel.asso.fr

17, rue Tesson
28400 NOGENT LE ROY
tel : 02 37 53 55 53
fax : 02 37 50 32 88
e-mail : nogent@sistel.asso.fr

Membre de l'Association de Prévention et de Santé au Travail de la région Centre

SIRET 225 422 295 00010 - APE 8621Z - N° TVA FR2254225122279.

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

NOM ET ADRESSE DU SERVICE MEDICAL	NOM ET ADRESSE DU SITE PRIS EN CHARGE
SISTEL 21 rue Camille Marcille BP 20142 28003 CHARTRES CEDEX	FRANCE TELEVISIONS POLE France 3 (Adh. 13106) 14 rue du Docteur Gibert 28000 CHARTRES
NOM ET PRENOM DU MEDECIN DU TRAVAIL	
Dr France CUTERMAN	

Les informations demandées ci-dessous concernent l'année 2013 (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre).

1/ Effectif réel pris en charge :

1/ Effectif réel pris en charge :	4
2/ Nombre de personnes exposées HABITUELLEMENT et CONTINUELLEMENT à plus de 85 décibels :	0
3/ Nombre de personnes en SMR (Surveillance Médicale Renforcée) :	1
4/ Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques, et de mesures :	0

2/ Nombre de personnes exposées HABITUELLEMENT et CONTINUELLEMENT à plus de 85 décibels :

3/ Nombre de personnes en SMR (Surveillance Médicale Renforcée) :

4/ Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques, et de mesures :

5/ Nombre d'examens cliniques :

Visites d'embauches	0	Visites de réintégration / Pré-reprise	0
Visites annuelles systématiques	1	Surveillance médicale occasionnelle	0
Visites de reprise accident du travail	0	Surveillance médicale particulière	0
Visites de reprise maladie professionnelle	0	Supplémentaires Salarié	0
Visites de reprise maladie	1	Supplémentaires Médecin	0
Visites de reprise maternité	0	TOTAL	2

6/ Nombre d'examens complémentaires :

Visiotests	1	Bilans sanguins	0
Audiogrammes	0	Vaccinations	0
Radiographie pulmonaire	0	Bandelettes urinaires	0
Scanner	0	Autres	0
Electrocardiogrammes	0		0
EFR	0	TOTAL	1

7/ Inaptitudes :

Nombre d'aptés	1	Nombre d'inaptes au poste, APTEs à un autre poste	0
Nombre d'aptés avec restrictions	0	Nombre d'inaptes temporaires	0
Nombre d'aptés avec aménagement de poste	1	Nombre d'inaptes à tous les postes	0
		TOTAL	2

8/ Nombre de salariés reclassés à la suite d'une inaptitude

9/ Part du temps consacré par le Médecin du Travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail

10/ Remarques sur votre activité, sur votre tiers temps : problèmes rencontrés, actions menées, prélèvements, analyses, mesures, etc ...

.....

.....

Chartre 4/3/14 - Cuterman

A.I.S.M.T.36

Zone Les Chevaliers

Rue Oscar Niemeyer BP 169

36003 Chateauroux Cedex

Tél. : 02.54.29.42.10 - Fax : 02.54.08.08.54 - E-mail : service-sante-travail@aismt36.fr

Effectif déclaré a partir du : 01/01/2013

Surveillance Médicale Simple 0

Surveillance Médicale Renforcée 3

EFFECTIF TOTAL 3

Etablissement N° : 43238

FRANCE TELEVISION

FRANCE 3 ORLEANS

2 PLACE ANATOLE FRANCE-BP76013

En charge de votre établissement :

Médecin : Dr FERRANDIZ Sylvie

Secrétaire : PUYBERTIER Ghislaine

45060 ORLEANS CEDEX 2

A contacter dans votre établissement : -

Votre activité : TELEVISION

Activités pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013

1- Convocations envoyées : 11

Absences a la convocation : 6

Type d'absences	Nbre d'absences
Absence(s) excusée(s) :	4
Absence(s) non excusée(s) :	0
Absence(s) non honorée(s) :	2

Soit un taux d'absentéisme de 18 %

Information concernant les types d'absences :

1 - Absence excusée : l'employeur (ou le salarié) a justifié l'absence plus de 48 heures avant la date du rendez-vous et l'absence a été traitée par le SST.

2 - Absence non excusée : l'employeur (ou le salarié) a justifié l'absence moins de 48 heures avant la date du rendez-vous et l'absence a été traitée par le service.

Une pénalité de 40 € sera exigée.

3 - Absence non honorée : l'employeur (ou le salarié) n'a pas justifié l'absence.

2- Activités cliniques :

Consultations réalisées

Nature des consultations	Nbre de consultations
Périodique(s) :	0
Embauche(s) :	0
Reprise(s) :	1
Occasionnelle(s) :	1
Pré-reprise(s) :	0
Entretien infirmier :	2
Autre(s) :	1
Total :	5

Examens complémentaires réalisés

Nature des examens	Nombre d'examens
Tension artérielle	3
Visiotest	2
Total :	5

Avis d'aptitude délivrés

Nature des avis d'aptitude	Nombre d'avis
Apte	1
Apte avec restriction	1
Entretien	2
Apte et inapte à la manutention	1
Total :	5

Etablissement n° : 43238

FRANCE TELEVISION

45060 ORLEANS CEDEX 2

Médecin de l'établissement : Dr FERRANDIZ Sylvie

Secrétaire : PUYBERTIER Ghislaine

3 - Activité en milieu de travail

Récapitulatif des actions réalisées	Nombre d'actions réalisées	Durée en heures
-------------------------------------	----------------------------	-----------------

Etude du poste de Mne Cotreau par l'infirmière

Détail des actions réalisées	Date des actions	Durée en heures
------------------------------	------------------	-----------------

Total :

SERVICE MÉDICAL D'ENTREPRISE

ANNEE 2013

1- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE

1-1 ENTREPRISE

France Télévisions France 3 Ile de France
66, rue Jean Bleuzen
92170 Vanves

Téléphone : 01 41 09 33 33

1-2 SERVICE MÉDICAL D'ENTREPRISE

Service de santé au travail France Télévisions
7, esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15

Téléphone : 01 56 22 99 74

1-3 LOCAUX DISPONIBLES

1-3-1 Description des locaux

L'activité s'est déroulée jusqu'en octobre au siège de France Télévisions. Des difficultés liées à l'éloignement du site et à des problèmes d'organisation n'ont pas permis un suivi correct pendant cette période.

A partir d'octobre le cabinet médical sur Malakoff est devenu opérationnel entraînant une très nette amélioration du suivi.

1-3-2 Observations sur ces locaux

Le cabinet médical à Malakoff est neuf, dispose d'un bureau médecin, d'un bureau pour l'infirmière, d'une salle de soins, d'une salle de repos et d'une salle d'attente. Ces locaux donnent toute satisfaction.

2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MÉDECIN DU TRAVAIL

2-1 NOM et PRENOM

MAGEAU Eric

TITRES et DIPLÔMES

CES de médecine du travail
DEST d'ergonomie CNAM
CES de médecine du sport
CES de médecine aéronautique
Diplôme de médecine tropicale

Attestation de techniques comportementales et cognitives appliquées en médecine

2-2 MODALITÉS D'EXERCICE

Temps de travail mensuel

Temps complet

OBSERVATIONS

Deux jours par semaine sont réservés à l'activité sur Malakoff, le mardi et le jeudi.
L'infirmière, Nathalie de Belleville, est présente du lundi au jeudi.

2-3 EFFECTIF DES SALARIÉS

2-3-1 Effectif attribué au 01/01/2014 : 190

2-3-2 Effectif pris en charge dans l'année : 190

2-3-3 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS

L'effectif retenu ne concerne que les CDI

La manutention manuelle ne figurant plus dans les surveillances médicales renforcées seuls apparaissent les travailleurs handicapés.

2-3-4 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF ATTRIBUÉ :

a - S. M. Simple 179

b - S. M. Renforcée 11

S.M.R. R4624-19 1° al
(Décrets spéciaux)

S.M.R. R4624-19 al 2 à 6 11

d- SALARIÉS TEMPORAIRES

1) Intérimaires des entreprises de travail temporaire 0

2) Intérimaires en S.M.R. des entreprises utilisatrices 0

2-4 RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

2-4-1 FORMATION DU MÉDECIN DANS L'ANNÉE Nombre de jours

Formation continue - Citez :

Travail posté et de nuit : quel suivi médical ? : 1 jour

Gestes et soins d'urgence : 3 jours

DIU médecine des voyages, santé des voyageurs : 3heures/semaine depuis octobre.

Formation intranet : 1 jour

Formation NRBC : 1 jour

Formation incendie

Formation d'études et réunions - Citez :

2-4-2 FORMATION DISPENSÉE PAR LE MÉDECIN

Accueil étudiant D.E.S.

Autres

2-5 ÉTUDES ET RECHERCHES

2-5-1 NATURE DE(S) L'ÉTUDE(S)

2-5-2 ORGANISME(S) RESPONSABLE(S) OU ASSOCIÉ(S)

2-5-3 PARTICIPATION DU MÉDECIN A L'ÉTUDE

2-5-4 TRAVAUX DE PUBLICATION

2-6 PERSONNEL ASSISTANT LE MÉDECIN

2-6-1 NOMBRE D'INFIRMIÈRES

2-6-2 AUTRES / SECRÉTAIRES

2-6-3 AUTRES

2-6-4 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS

Une infirmière, Nathalie de Belleville, travaille sur Malakoff du lundi au jeudi. Outre les tâches liées à son métier elle effectue également le travail de secrétariat.

2-7 ÉQUIPEMENT

2-7-1 POUR L'ACTIVITÉ CLINIQUE

Appareils classiques : stéthoscope, tensiomètre, toise, balance, otoscope, ergovision, audiomètre, débitmètre de pointe, Lecteur de bandelettes urinaires, électro-cardiographe.

2-7-2 POUR LE TIERS TEMPS

2-7-3 POUR LES ÉTUDES ET RECHERCHES LE CAS ÉCHÉANT

2-7-4 AUTRES

2-7-5 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS

Un nouveau logiciel de santé doit être implanté fin mai. La plus grande amélioration réside dans le lien qui existera désormais avec le SIRH.

**3 - DONNÉES NUMÉRIQUES SUR LE NOMBRE DE SALARIÉS SOUMIS A DES RISQUES
FAISANT L'OBJET D'UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE**

3-1 EFFECTIF SOUMIS A SURVEILLANCE MÉDICALE RENFORCÉE

3-1-1 Nombre de salariés soumis à S.M.R. : 11

3-1-2 Nombre de salariés par risque de S.M.R.

<i>Nature du risque</i>	<i>Nombre de salariés de l'entreprise.</i>	<i>Nombre de T.T. en mission dans l'entreprise.</i>	<i>TOTAL</i>
-------------------------	--	---	--------------

<i>S.M.R. R4624-19 al 2 à 6</i>			
Travailleurs handicapés	11	0	11

3-2 EFFECTIF SOUMIS A UN RISQUE DE MALADIE PROFESSIONNELLE INDÉMNISABLE

<i>Numéro de tableau</i>	<i>Nombre de salariés de l'entreprise.</i>	<i>Nombre de T.T. en mission dans l'entreprise.</i>	<i>TOTAL</i>
057 Aff.périarticulaires	50	0	50

3-3 Commentaires et observations notamment sur l'existence d'autres risques

Sont exposés à la manutention manuelle les équipes de reportage et de plateau, aux TMS les monteurs.

Nous pouvons, comme l'an dernier, signaler le risque d'agressions physiques ou verbales pendant les reportages.

4- DISPOSITIONS EXPÉRIMENTALES

(Art. 13 et 14 du décret du 28.12.1988)

4-1 Application de l'article 13

Nature de cette ou ces conventions

Commentaires

4-2 Application de l'article 14

Nature de cet ou ces accords

Nombre de salariés concernés

Commentaires

5 - EXAMENS MÉDICAUX CLINIQUES EFFECTUÉS

5.1 EXAMENS PÉRIODIQUES		9
5.1.1 VISITES MÉDICALES ANNUELLES totales (1^{ère} visite)		9
5.1.1.1 Salariés non soumis à S.M.R.		8
5.1.1.2 Salariés soumis à S.M.R.		
. Salariés soumis aux décrets spéciaux	1	
	0	
. Salariés (Handicapés, moins de 18ans, etc...)	0	
5.1.2 VISITES MÉDICALES SUPPLÉMENTAIRES totales (2^{ème} visite)		0
5.1.2.1 Salariés soumis aux décrets spéciaux		0
5.1.2.2 A l'initiative du médecin du travail		0
	0	
. Handicapés, moins de 18ans, etc...	0	
5.2 EXAMENS NON PÉRIODIQUES		44
5.2.1 Visites d'embauches		2
5.2.2 Visites de pré reprise		4
De Pré - Reprise, Demande Du Salarié.	4	
5.2.3 Visites de reprise		18
De Reprise Après Accident Du Travail.	1	
De Reprise Après Maladie.	17	
5.2.4 Visites occasionnelles		20
Sur Demande De L'employeur.	2	
Sur Demande Du Médecin.	7	
Sur Demande Du Salarié.	11	
5.3 TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES (5.1 + 5.2)		53

5-4 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS

Comme déjà indiqué le suivi n'a été opérationnel qu'à partir qu'octobre ce qui explique le petit nombre de visites.

6 - EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

6-1 Examens complémentaires prévus par décrets spéciaux
dont la nature et la fréquence sont déterminées

**6-2 Autres examens complémentaires pour risques figurant dans décrets,
arrêtés, circulaires, instructions qui n'en précisent ni la nature, ni la fréquence**

6-3 Examens complémentaires - Article R4624-25

<i>Nature de l'examen</i>	<i>Aptitude</i>	<i>M. Car. Prof.</i>	<i>M.P.</i>	<i>M.danger.</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Electrocardiogramme	0	0	0	0	9	9
Ergovision	0	0	0	0	3	3
Total	0	0	0	0	12	12

6-4 Examens complémentaires de surveillance médicale renforcée

6-4-1 Pour les intérimaires (Art. L1251-22)

6-4-2 Pour les salariés d'entreprises extérieures

**6-5 Mesures biologiques et physiologiques d'ambiance au titre de l'article R4624-7
(Connaissance du milieu de travail)**

0

**6-6 Mesures biologiques et physiologiques au titre de l'article D4624-50
(Recherches, enquêtes, études épidémiologiques)**

0

6-7 Commentaires et observations sur les Examens Complémentaires

Pourcentage d'examens complémentaires prescrits et non réalisés

0.00%

Pourcentage d'examens réalisés dans le service

100.0%

7 - CONCLUSION DES EXAMENS CLINIQUES ET COMPLÉMENTAIRES

7-1 CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

7-1-1 Nombre d'avis

<i>Avis</i>	<i>Embauche</i>	<i>Reprise</i>	<i>Annuelle</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
À REVOIR	0	0	0	1	1
Apte à son poste de travail	2	10	8	1	21
Apte avec aménagement	0	5	0	3	8
Apte avec restriction	0	1	0	0	1
INAPTE TEMPORAIRE	0	2	0	3	5
Sans conclusion	0	0	1	16	17
Total	2	18	9	24	53

7-1-2 Nombre de salariés pour lesquels il a été fait recours
à l'article L 4624-1 du Code du Travail

7-1-3 Commentaires et observations sur les avis d'aptitude

Les restrictions ou aménagements portent principalement sur les populations de reportage ou de plateau. Elles peuvent concerner aussi la mise en place de temps partiel thérapeutique.

7-2 CONCLUSIONS MÉDICALES

7-2-1 PATHOLOGIES DÉPISTÉES ET OBSERVÉES QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE

<i>Pathologie d'appareil qui suscite l'orientation</i>	<i>Nombre de salariés</i>
CARDIOLOGIE	2
DERMATOLOGIE	1
NEUROPSYCHIATRIE	11
OPHTALMOLOGIE	2
ORL	2
RHUMATOLOGIE	3
URONEPHROLOGIE	2

Nombre de salariés orientés

Nombre de réponses obtenues

7-2-2 DÉPISTAGE DES MALADIES EN RELATION AVEC LE TRAVAIL

Maladies professionnelles

<i>Tableau</i>	<i>Maladie</i>	<i>A l'initiative du Médecin du Travail</i>	<i>A l'initiative d'un autre Médecin</i>	<i>Total</i>
		0	0	0

Maladies à caractère professionnel - Art L 461-6

<i>Déclaration en vue de l'extension ou de la révision des tableaux</i>	<i>N° Tableau et maladie</i>	<i>Risque agent causal</i>	<i>Poste</i>	<i>Total</i>
---	------------------------------	----------------------------	--------------	--------------

<i>Déclaration L461.6 en vue de la création d'un nouveau tableau</i>	<i>Nature de la maladie</i>	<i>Risque agent causal</i>	<i>Poste</i>	<i>Total</i>
--	-----------------------------	----------------------------	--------------	--------------

7-2-3 Nombre de maladies dangereuses

	0
--	---

7-2-4 Autres orientations

	0
--	---

**7-3 Nombre de fiches médicales établies lors du changement
d'entreprise de salariés Art. D 4624-48**

7-4 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS SUR LES CONCLUSIONS MÉDICALES

8 - ACTIONS SUR LE MILIEU DU TRAVAIL

8-1 Temps mensuel consacré aux actions en milieu de travail

Commentaires

Le temps mensuel est difficilement chiffrable car il évolue selon les mois. Il est supérieur au tiers du temps compte tenu du nombre de réunions.

8-2 Étude milieu de travail

8-2-1 Fiche d'entreprise

Date d'établissement de la fiche

Commentaire

En cours de réactualisation.

8-2-2 Données numériques

8-2-2-1 Nombre de visites de locaux de l'entreprise

Bureaux Chantiers

Ateliers Autres

**8-2-2-2 Nombre de visites, interventions
ayant fait l'objet de propositions, avis, conseil :**

Organisation du travail Conditions de travail

Protections collectives Protections individuelles

Autres

8-2-2-3 Nature des principaux risques ayant entraîné votre intervention

Une étude ergonomique des salles de montage à Malakoff a été réalisée en début d'année.

8-2-2-4 Nombre d'études de métrologie réalisées par :

<i>Nature de l'étude</i>	<i>Médecin du travail</i>	<i>Technicien de l'entreprise</i>	<i>Infirmier</i>	<i>Autre collaborateur</i>	<i>Organisme extérieur</i>	<i>Article 13</i>
	0	0	0	0	0	0

Commentaires

8-2-2-5 Nombre d'études de postes de travail réalisées par :

<i>Poste étudié</i>	<i>Médecin du travail</i>	<i>Technicien de l'entreprise</i>	<i>Infirmier</i>	<i>Autre collaborateur</i>	<i>Organisme extérieur</i>	<i>Article 13</i>
3	3	1	0	0	0	0

Commentaires

8-2-2-6 Participation à enquêtes ponctuelles

- suite A.T

- suite M.P.

- suite M.C.P

- autres

8-2-2-7 Participation à réunions du C.H.S.C.T. - Nombre de réunions :

8-2-2-8 Nombre de cas où le médecin a été sollicité par l'employeur pour :

- Nouvelles techniques de production
- Projets constructions ou aménagements
- Modifications apportées aux équipements
- Observations sur les modalités d'information sur les produits utilisés

8-2-2-9 Autres

Nombreuses réunions hors CHSCT : 99

Groupes de travail dans le cadre de l'observatoire de la santé (addictions et travail en open space)

Mise à jour du document unique

Réunions avec les RH, psychologues du travail, assistantes sociales

Retour à l'emploi

Mise en place du nouveau logiciel de santé

Réunions de service

Groupe de travail sur le travail à distance

8-2-2-10 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR CES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS ET CONCLUSIONS

Ces activités concernent l'ensemble de mes activités au sein de France Télévisions. Concernant France 3 IDF l'activité se résume pour l'essentiel aux CHSCT. Un regret, le peu d'études de postes, les réunions prenant beaucoup de temps.

9 - PLAN D'ACTIVITÉ

9-1 Objectifs

9-2 Arguments du choix de ces objectifs

9-3 Plan commun à plusieurs médecins de l'entreprise

9-4 État d'avancement - Commentaires

10 - AUTRES ACTIVITÉS

10-1 Organisation de soins d'urgences

Les protocoles d'urgences sont en cours de réactualisation.

10-2 Activités d'infirmierie

10-2-1 Nombre d'accidents enregistrés à l'infirmierie

0

10-2-2 Nombre de soins

0

10-2-3 Autres activités

10-2-4 Observations de l'infirmier(e)

Aucun chiffre n'est fourni cette année compte tenu d'un début d'activité début octobre.
Un gros travail, autant administratif que logistique, de Nathalie pour la création a été nécessaire.
Nous vous rappelons que Nathalie est à la disposition des salariés de Vanves du lundi au jeudi pour des soins, de l'écoute, des vaccins et du conseil.
Un registre d'AT bénins est présent.

10-3 Actions de formation dans l'année

10-3-1 Nombre de secouristes :

Formés

Recyclés

10-3-2 Actions d'éducation sanitaire

- en rapport avec le risque de l'entreprise

- en rapport avec les problèmes de santé au travail

10-3-3 Autres

10-3-4 Commentaires

10-4 Liaisons du médecin du travail

Médecin traitant, RH, CHSCT

Des réunions régulières sont organisées avec les assistantes sociales et la psychologue du travail.

10-5 Autres activités

11- OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Mes observations portent essentiellement sur le dernier trimestre compte tenu du peu de visites avant cette période.

Une surcharge de travail principalement pour les salariés rattachés à la fabrication du journal était largement évoquée. Cette surcharge était rapportée à une réduction très forte des contrats non permanents, à la disparition de certains postes et à un non remplacement des absences, ces dernières étant notées par ailleurs en nette augmentation en fin d'année. D'éventuels départs dans le cadre du PDV faisaient craindre une majoration supplémentaire de la charge.

Même si les événements ont eu lieu en 2014 il est difficile de ne pas évoquer les conséquences de l'application de l'accord d'entreprise sur le temps de travail entraînant une grève de plusieurs semaines.

-De nombreux journalistes de la rédaction, à temps partiel, ont manifesté une forte anxiété devant le choix proposé, perte de salaire significative ou retour à temps complet susceptible de générer d'importants problèmes d'organisation de la vie personnelle.

Par ailleurs ces journalistes estimaient que l'annonce avait été faite sans concertation préalable et qu'ils se retrouvaient devant le fait accompli.

-D'autre part l'apparition de coupures longues générant une augmentation du temps de présence, alors même que ces coupures étaient considérées comme une perte de temps compte tenu de la spécificité de la circulation en Ile-de-France et ressenties par les salariés comme une mesure

purement économique mais surtout déconnectées de l'activité réelle de travail, aggravant ainsi le sentiment de non reconnaissance.

-Enfin la forme a été très critiquée avec une application jugée brutale, sans information préalable. La négociation a été longue et difficile avec des tensions relationnelles importantes.

Même si la reprise du travail s'est effectuée il est plus que probable que cet événement laissera des traces dans les relations de travail et la confiance réciproque.

Comme l'an dernier je vous communique les résultats d'un questionnaire effectué exclusivement pendant les visites périodiques sur tout mon secteur (Vanves ne représentant qu'une petite part)

		ANNEE 2013	
STRESS CHRONIQUE			
	MIGRAINES ET MAUX DE TETE	87	32%
	TROUBLES DU SOMMEIL	107	39%
	SYMPTOMES DIGESTIFS	72	26%
	MALAISES SUR LE LIEU DU TRAVAIL	8	3%
	CRISES DE NERFS OU CRISES DE LARMES SUR LE LIEU DU TRAVAIL	26	9,50%
	SENTIMENTS DE MAL-ETRE OU SOUFFRANCE ATTRIBUEES AU TRAVAIL	49	18%
	CONSOMMATION DE MEDICAMENTS PSYCHOACTIFS	20	7%
	CONDUITES ADDICTIVES		
	TABAC	80	29%
	AUTRES ADDICTIONS	8	3%
PATHOLOGIES DIAGNOSTIQUEES ET PRISES EN CHARGE			
	HYPERTENSION	21	7,50%
	CORONAROPATHIES	0	
	DIABETE OU PREDIABETE	3	1%
	TROUBLES LIPIDIQUES	28	10%
	TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES	115	42%
	PATHOLOGIE MENTALE	8	3%
	DERMATOSES (psoriasis, eczema)	36	13%
	STRESS POST-TRAUMATIQUE	3	1%
	EPUISEMENT PROFESSIONNEL	20	7%
TRAVAIL			
	PAS DE RECONNAISSANCE PROF,	110	40%
	FORMATION ET INFORMATIONS INSUFFISANTES	70	25,50%
	OBJECTIFS ET CONSIGNES PEU CLAIRS	77	28%
	DEMOTIVATION	51	18,50%
	ABSENCE D'AUTONOMIE	12	4%
	ENVIE DE CHANGER DE TRAVAIL	78	28%
	RELATIONS AVEC LES COLLEGUES NON SATISFAISANTES	17	6%
	EFFECTIFS	275	

Je rappelle que ces chiffres ne concernent que les visites périodiques, ils seraient vraisemblablement plus élevés si les autres visites étaient incluses.

Nous pouvons noter le nombre important de troubles du sommeil et de TMS ainsi que la faible reconnaissance professionnelle ressentie.



Rouen, Le 7 mars 2014

Docteur Lesage

55 rue Amiral Cécille
Normandie II
76100 Rouen

Tél. : 02 76 08 12 50
Fax : 02 35 72 52 39
E-mail : amsn@amsn.fr
Site : www.amsn.fr

France 3
MME BENSMINE
77 PLACE DES COTONNIERS
BP 1084
76173 ROUEN CEDEX

N/réf. : MD/JL

Vos références :

Objet : Rapport annuel 2013

Dossier suivi par : Mélanie Dufour, Assistante

Madame,

Comme convenu avec le Dr Lesage, veuillez trouver ci-joint le rapport annuel 2013 de votre entreprise.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le secrétariat du
Docteur LESAGE

**RECAPITULATIF D'ACTIVITE –
ANNEE 2013
Docteur LESAGE
Adhérent 51490- FRANCE 3 NORMANDIE**

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE INTERENTREPRISES

A-1 NCM et ADRESSE du service médical :

AMSN
155 RUE LOUIS BLERIoT
BP 44
76232 BOIS-GUILLAUME CEDEX
Tél : 02 76 08 12 00

A-2.2 NATURE des locaux ou exerce le médecin du travail et répartition du temps de travail dans chacun d'eux en pourcentage :

- en entreprise : 0 %
- en centre mobile : 0 %
- en centre fixe : 100 %
- en centre annexe : 0 %

B - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE

B-1 RAISON SOCIALE : FRANCE 3 NORMANDIE

B-2 ADRESSE

77 PLACE DES COTONNIERS
B.P. 1084
76173 ROUEN CEDEX

B-3 EFFECTIF ATTRIBUE : 116

Au 01 janvier

EFFECTIF REEL: 116

Pris en charge

B-4 REPARTITION DE L'EFFECTIF PRIS EN CHARGE :

Le paragraphe 2) regroupe l'ensemble des catégories correspondant à la réforme mise en place dans le service hors SM, SM/R DATR et SM/R Intérimaire

1) SM Simple

	89
--	----

2) SMR

	0
--	---

SM Renforcée SMR Travail de nuit

	0
	0

3) Salariés DATR :

SMR DATR-A
SMR DATR-B

	0
	0

4) Salariés temporaires :

SM Intérimaire
SMR Intérimaire

	0
	0

C - DONNEES NUMERIQUES SUR LE NOMBRE DE SALARIES SOUMIS A DES RISQUES
--

C-1 EFFECTIF SOUMIS A SURVEILLANCE MEDICALE PARTICULIERE

C-1.1 Nombre de salariés soumis à S.M.P. : **1**

C-1.2 Nombre de salariés par risque de S.M.P. (art. R 4624-19) :

Nature du risque	Nb. de salariés hormis temporaires	Travailleurs temporaires	TOTAL
soulevement de charge lourde	0	0	0

C-2 EFFECTIF SOUMIS A UN RISQUE DE MALADIE PROFESSIONNELLE INDEMNISABLE

Numéro de tableau	Nb. de salariés hormis temporaires	Travailleurs temporaires	TOTAL
57 - Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	13	0	13
79 - Lésions chroniques du ménisque	0	0	0
8 - Affections causées par les ciments	0	0	0
(alumino-silicates de calcium)	0	0	0
98 - Affections chroniques du rachis lombaire			

D - EXAMENS CLINIQUES EFFECTUES		Nombre total Annuel
D-1 EXAMENS PERIODIQUES		57
D-1.1 VISITES MEDICALES ANNUELLES totales (1ère visite)		57
<i>Salariés non SMP</i>		55
<i>Salariés SMP</i>		
SM Renforcée		2
SMR Travail de nuit		0
SMR DATR-A		0
SMR DATR-B		0
SMR Intérimaire		0
D-1.2 VISITES MEDICALES SUPPLEMENTAIRES totales (2ème vis)		0
<i>Salariés SMP</i>		
SM Renforcée		0
SMR Travail de nuit		0
SMR DATR-A		0
SMR DATR-B		0
SMR Intérimaire		0
D-1.3 ENTRETIEN INFIRMIER		
D-2 EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUES		17
1 Visites d'embauche		9
2 Visites de pré reprise à l'initiative du		0
Médecin traitant <input type="text" value="0"/>	Médecin Conseil <input type="text" value="0"/>	
Salarié <input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	
3 Visites de reprise		6
Après maternité <input type="text" value="1"/>	Après A.T <input type="text" value="0"/>	
Après maladie <input type="text" value="5"/>	Après M.P <input type="text" value="0"/>	
4 Visites occasionnelles		2
Demande salarié <input type="text" value="2"/>	Médecin du travail <input type="text" value="0"/>	
Demande employeur <input type="text" value="0"/>	Urgences <input type="text" value="0"/>	
Absences répétées <input type="text" value="0"/>	Autres <input type="text" value="0"/>	
D-3 TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES (5-1 + 5-2)		74

E - EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

E-1 Examens complémentaires prévus par les décrets spéciaux dont la nature et la fréquence sont prévues

Nature du risque	Nature de l'examen	Nombre d'examens
TOTAL		0

E-2 Examens complémentaires pour risques figurant dans les décrets, arrêtés, circulaires, spéciaux qui ne précisent pas ni la nature, ni la fréquence.

Nature du risque	Nature de l'examen	Nombre d'examens
TOTAL		0

E-3 Examens complémentaires - Article R 4624-25-26-27

Nature de l'examen	Cadre de la prescription et nombre d'examens					TOTAL
	Aptitude	M. Caract. Prof.	M.P.	M. Danger.	Autres	
BU - Bandelettes urinaires	0	0	0	0	4	4
Visiotest	2	0	0	0	7	9
Audiogramme	0	0	0	0	1	1
EXAMEN DE LA VISION BINOCULAIRE	12	1	0	0	15	28
UR. : GLYCOSURIE	4	1	0	0	4	9
UR. : RECHERCHE DE SANG (HEMATIES ET/OU HEMOGLOBINE)	4	1	0	0	4	9
UR. PROTEINURIE	0	0	0	0	4	4
Poids/ Taille Biométrie	16	1	0	0	5	22
EXAMEN FONCTIONNEL DE LA MOTRICITE OCULAIRE (EXPLORATION DES	0	0	0	0	1	1
	6	0	0	0	3	9
	1	0	0	0	0	1
	0	0	0	0	2	2

HETEROPHORIES, DIPLOPIES, STRABISMES, AMBLYOPIES, EPREUVE DE LANCASTER) Tension artérielle biométrie ISHIHARA EXPLORATION DU SENS CHROMATIQUE [VISION DES COULEURS] PAR ASSORTIMENT CAMPIMETRIE OU PERIMETRIE MANUELLE OU AUTOMATISEE, SANS PROGRAMME SPECIFIQUE DE MESURE DE SEUILS AUDIOMETRIE TONALE OU VOCALE	2	0	0	0	1	3
TOTAL	51	5	0	0	55	111

E-4 Examens complémentaires :

E-4.1 et E-4.2

E-4.1 ex. cplt. de S.M.P. pour les Intérimaires (R 4625-12)

E-4.2 ex. cplt. de S.M.P. pour les salariés des entreprises extérieures

Cadre Réglementaire	Nature du risque	Nature de L'examen	Nombre d'examens
Intérimaires			
Entreprises Extérieures			

E-5 Mesures biologiques et physiologiques d'ambiance Article R 4624-7 :

(Connaissance du milieu de travail)

- Nature et nombre :

E-6 Mesures biologiques et physiologiques - Article R 4624-50 :

(Recherche, enquêtes, études épidémiologiques)

E-7 Commentaires et observations sur les Examens Complémentaires:

Pourcentage d'examens complémentaires prescrits et non réalisés

0 %

Pourcentage d'examens réalisés dans le service

100 %

F- CONCLUSIONS DES EXAMENS CLINIQUES ET COMPLEMENTAIRES
--

F-1 CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

(Nombre d'avis)

	Embauche	Reprise	Annuelle	Autres	TOTAL
Apte	9	6	56	0	71
Apte avec restriction	0	0	1	0	1
Apte avec aménagement de poste	0	0	0	0	0
Inapte au poste mais apte à un autre	0	0	0	0	0
Inapte temporaire	0	0	0	0	0
Inapte à tous postes dans l'entreprise	0	0	0	0	0

F-2 CONCLUSIONS MEDICALES**F-2.1 Pathologies dépistées et observées quelqu'en soit la cause**

		Pathologie d'appareil qui suscite l'orientation :	
			Nombre de salariés
Nombre de salariés orientés	<input type="text" value="0"/>	Cardiologie	0
		Dermatologie	0
		Endocrinologie	0
		Gastro-Entérologie	0
		Hématologie	0
		Néphrologie	0
		Neurologie	0
		Ophthlmoilogie	0
		Oto-Rhino-Laryngologie	0
		Pneumologie	0
		Psychiatrie	0
		Rhumatologie	0
		Urologie	0
		Autres pathologie d'appareil	0
	TOTAUX	0	
Nombre de réponses obtenues		<input type="text" value="0"/>	

F-2.2 Dépistage des maladies en relation avec le travail

Maladies professionnelles

N° Tableau	Maladie	à l'initiative du M. Trav.	D'un autre Médecin	TOTAL

Maladies à caractère professionnel Art. L 461-6

Déclaration en vue de l'extension ou de la révision des tableaux	N° Tableau et maladie	Risque ou agent causal	Poste	TOTAL
par le M. du Trav.				
par un autre Médecin				
Déclaration L461-6 en vue de la création d'un nouveau tableau	N° Tableau et maladie	Risque ou agent causal	Poste	TOTAL
par le M. du Trav.				
par un autre Médecin				
TOTAL				0

F-2.3 Autres orientations

MDPH	0
Hôpital urgences	0
Service social interne à l'entreprise hors ACIST	0
Service social externe hors entreprise et ACIST	0
Autres organismes	0
Pathologie professionnelle	0
MDPH	0
TOTAL	0

G- ACTIONS SUR LE MILIEU DU TRAVAIL
--

G-1 Temps mensuel consacré aux actions en milieu de travail: 0:00
(R 4624-2)

G-2 Etude du milieu de travail:

G-2.1 Nombre de fiches d'entreprises :

	- nouvelles	0
- Existantes en début d'année	- mises à jour	0
- Commentaires:		

G-2.2 Données numériques sur le tiers temps:

1 - Nombre d'entreprise différentes visitées : 0

Nature des lieux de travail visités :

- Bureaux	0	- Chantiers	0
- Ateliers	0	- Autres	0

- Entreprise ayant fait l'objet de plusieurs visites : 0

2 - Nombre de visites ayant fait l'objet de propositions, avis, conseils : 0

- Organisation du travail	0	- Conditions de travail	0
- Protections collectives	0	- Protections individuelles	0
- Autres	0		

3 - Nombre d'études de métrologie réalisées par :

Nature de l'étude	Médecin du Travail	Assistant du service	Perso.	Entrep.	Orga. ext.	Art.13
			Inf	Autre		
TOTAL	0	0	0	0	0	0

4 - Nombre d'études de postes de travail réalisées par :

Nature de l'étude	Médecin du Travail	Assistant du service	Perso.	Entrep.	Orga. ext.	Art.13
			Inf	Autre		
TOTAL	0	0	0	0	0	0

- suite AT : 0

5 - Participation à des enquêtes ponctuelles 0 - suite MP : 0

- suite CP : 0

- autres : 0

6 - Nombre de réunions de CHSCT (présence du médecin) 0

7 - Nombre de cas où le médecin a été sollicité par l'employeur au titre de l'art. R.4624-3 0

- Nv. techniques de productions 0

- projets de construction 0

- Modifications d'équipements 0

H- AUTRES ACTIVITES

H-1 Action de formation dans les entreprises :

H-1.1 Secouristes

H-1.2 Education sanitaire :
en rapport avec les problèmes de santé au travail :

H-1.3 Autres :

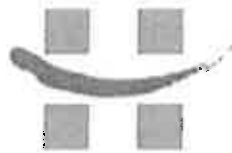
H-2 Liaisons du Médecin du Travail :

Dans l'entreprise :

Hors entreprise :

H-3 Autres activités :

--	--



Santra Plus
Santé • Travail • Esthétique

RAPPORT ANNUEL 2013

FR3 NORMANDIE BAIE DE SEINE

Adhérent : 5762

Médecin du Travail : Docteur LEPAPE Christine

SERVICE SANTE AU TRAVAIL

- **SECRETARIAT**
Tél : 06 25 67 64 01
Fax : 02 35 43 11 96
Mail : s.bourmes@santraplus.fr
- **SERVICE PLANNING**
Fax : 02 32 74 94 96
planning@santraplus.fr

FR3 NORMANDIE BAIE DE SEINE
Numéro Adhérent : 5762

ANNEE : 2013

I -RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE INTERENTREPRISES

NOM et ADRESSE du service médical : **SANTRA PLUS**
CS 20874
76600 LE HAVRE
Tel : 02 32 74 94 94

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

CENTRE FIXE du secteur Adresse : **SANTRA PLUS**
35 rue de Tourville
76087 LE HAVRE Cedex

Tel : 02 32 74 94 94

NATURE des locaux ou exerce le médecin du travail et répartition du temps de travail dans chacun d'eux en pourcentage :

- en entreprise : 0 %
- en centre mobile : 0 %
- en centre fixe : 100 %
- en centre annexe : 0 %

COMMENTAIRES et OBSERVATIONS :

Mise à jour de la Fiche d'entreprise le 23/07/2013

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MEDECIN DU TRAVAIL

NOM et PRENOM : Dr Christine LEPAPE

2 EFFECTIF DE L'ENTREPRISE :

EFFECTIF ATTRIBUE : 12

REPARTITION DE L'EFFECTIF :

10 salariés en surveillance normale

2 salariés en surveillance renforcée

3 EXAMENS CLINIQUES EFFECTUES

		Nombre total Annuel
EXAMENS PERIODIQUES SMN et SMR		0
EXAMENS PERIODIQUES DATR		
EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUES		3
Visites d'embauche		0
Visites d'embauche DATR		0
2 Visites de préreprise à l'initiative du		0
Médecin traitant	<input type="text" value="0"/>	
Salarié		
Médecin Conseil	<input type="text" value="0"/>	
	<input type="text" value="0"/>	
3 Visites de reprise		1
Après maternité	<input type="text" value="1"/>	
Après maladie	<input type="text" value="0"/>	
Après A.T	<input type="text" value="1"/>	
Après M.P	<input type="text" value="0"/>	
4 Visites occasionnelles		2
Demande salarié	<input type="text" value="0"/>	
Demande employeur	<input type="text" value="1"/>	
Médecin du Travail	<input type="text" value="1"/>	
Urgences	<input type="text" value="0"/>	
AUTRES	<input type="text" value="0"/>	
Autres	<input type="text" value="0"/>	
TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES		3

4 EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Nature de l'examen	TOTAL
Total	0

5 CONCLUSIONS DES EXAMENS CLINIQUES ET COMPLEMENTAIRES

	Embauche	Reprise	Annuelle	Autres	TOTAL
Apte	0	0	0	1	1
Apte avec ménagement de poste	0	1	0	0	1
Inapte temporaire	0	0	0	1	1

Fait au Havre le 03 03 2014

Docteur Christine LEPAPE
Médecin du Travail
SANTRA PLUS



RAPPORT TECHNIQUE DU MEDECIN DU TRAVAIL

Rapport annuel de l'Entreprise FRANCE 3 pour l'année 2013

1. Renseignements concernant le service interentreprises

1.1. Nom et adresse du service médical :

PST 10, avenue du 43ème R.A. CS 61052 Tel : 02.31.72.75.00 14020 CAEN CEDEX 3 0231727500

1.2. Secteur géographique et/ou professionnel :

1.2.1. Centre fixe du secteur :

Adresse : CAEN SUD Siege Social 2 BOULEVARD DUNOIS 14000 CAEN

Téléphone : 0231727500

1.2.2. NATURE des locaux où exerce le médecin du travail et répartition du temps de travail dans chacun d'eux en pourcentage :

en entreprise :	90 %
en centre mobile :	0 %
en centre fixe :	10 %
en centre annexe :	0 %

1.3. COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS :

2. Renseignements concernant le médecin du travail¹

2.1. Nom et prénom : Catherine FUSIBET

Titres et Diplômes :

2.2. Modalités d'exercice :

Temps de travail mensuel : Temps Plein

Observations :

¹ Article D. 4624-42 (modifié par Décret n° 2012-137 du 30 janvier 2012 Art. 1)
Le médecin du travail établit un rapport annuel d'activité dans la forme prévue par un arrêté du ministre chargé du travail.

Article D. 4624-43 (modifié par Décret n° 2012-137 du 30 janvier 2012)
Le rapport annuel d'activité est rendu par le médecin du travail :

1- Pour les services autonomes, au comité d'entreprise ou d'établissement compétent ;

2- Pour les services interentreprises, au conseil d'administration et, selon le cas, au comité interentreprises ou à la commission de contrôle
Cette présentation intervient au plus tard à la fin du quatrième mois qui suit l'année pour laquelle le rapport a été établi.

Article D. 4624-44 (modifié par Décret n° 2012-137 du 30 janvier 2012 Art. 1)

L'employeur ou le président du service de santé au travail transmet, dans le délai d'un mois à compter de sa présentation devant l'organe compétent, un exemplaire du rapport annuel d'activité du médecin au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et au médecin inspecteur du travail. Cette transmission est accompagnée des éventuelles observations formulées par l'organe de surveillance.

2.3. Effectif des salariés :¹

2.3.1. Effectif attribué au 1er janvier : 102

2.3.2. Effectif réel pris en charge : 114

2.3.3. Commentaires :

2.3.4. Répartition de l'effectif :

▶ SMS : 97

▶ SMR : 5

Salariés temporaires :

▶ Intérimaires des entreprises de travail temporaire : 0

▶ Intérimaires en SMP des entreprises utilisatrices : 0

2.3.5. Nombre d'entreprises :

▶ De 1 à 10 salariés : 0

▶ De 11 à 49 : 0

▶ De 50 à 299 : 1

▶ De 300 et plus : 0

Total : 1

Nombre d'entreprises ayant un C.H.S.C.T. : 1

Surveillance médicale renforcée

Article R4624-18 (modifié par Décret n°2012-135 du 30 janvier 2012 - art. 1)

Sous réserve de la périodicité des examens prévue aux articles R 4624-19 et R 4624-20, le médecin du travail est juge des modalités de la surveillance médicale renforcée, en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques existantes.

Cette surveillance comprend au moins un ou des examens de nature médicale selon une périodicité n'excédant pas vingt-quatre mois.

2.4. Ressources pédagogiques :

2.4.1. - Formation du médecin :

Nombre de jours :

Formation continue- Citez :

Journées d'études et de réunions- Citez :

2.4.2. - Formation dispensée par le médecin :

Accueil étudiant DES :

Autres :

2.5. – Etudes et recherches :¹

2.5.1. - Nature des études :

2.5.2. - Organismes responsables ou associés à l'étude :

2.5.3. - Degré de participation dans les différentes étapes de l'étude :

2.5.4. - Travaux de publication. Citez les références s'il y a lieu :

2.6. Personnel assistant le médecin :

2.6.1. Nombre de secrétaires médicales : 0

2.6.2. Nombre d'infirmières : 0

2.6.3. Autre personnel (préciser) : 0

2.6.4. Nombre d'infirmier(e)s d'entreprises : 0

2.6.5. Commentaires et observations :

2.7. Equipement :

2.7.1. Pour l'activité clinique :

2.7.2. Pour le tiers-temps :

2.7.3. Pour les études et recherches, le cas échéant :

2.7.4. Autres :

2.7.5. Commentaires et observations :

Recherches, études et enquêtes

Article D. 4624-50 (modifié par Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012)

Le médecin du travail peut participer, notamment en liaison avec le médecin inspecteur du travail, à toutes recherches, études et enquêtes, en particulier à caractère épidémiologique, entrant dans le cadre de ses missions.

3. Données numériques sur le nombre de salariés soumis à des risques faisant l'objet d'une réglementation spécifique

3.1. Effectif soumis à surveillance médicale renforcée ¹:

3.1.1. - Nombre de salariés soumis à S.M.R. : 4

3.1.2. - Nombre de salariés par risques de S.M.R. :

NATURE DU RISQUE	SALARIES HORMIS TEMPORAIRES	SALARIES TEMPORAIRES	TOTAL
SMR : R.4624-19 alinéa 1 à 4 DS			
Agents biologiques	1	0	1
SMR : R.4624-19 alinéa 1 à 4 Arrêté			
Travaux en équipes alternantes de nuit	1	0	1
SMR : R.4624-19 alinéa 1 à 4			
Moins de 18 ans	3	0	3
Migrant	0	0	0
Femmes enceintes	1	0	1
Mère d'enfant de moins de 6 mois	0	0	0
Changement d'activité	0	0	0
Handicapé	1	0	1

3.2. Effectif soumis à un risque de maladie professionnelle indemnisable :

TABLEAU DE M.P	SALARIES HORMIS TEMPORAIRES	SALARIES TEMPORAIRES	TOTAL
RG 57-Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	8	0	8
RG 79-Lésions chroniques du ménisque	1	0	1
RG 98-Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	11	0	11

3.3. Commentaires et observations sur l'existence d'autres risques particuliers :

¹ Surveillance Médicale Renforcée - SMR - :

Article R.4624-18 du code du travail

Rétablissement d'une surveillance médicale renforcée

- Les travailleurs âgés de moins de 18 ans
- les femmes enceintes
- les travailleurs handicapés
- les salariés exposés :
 - ▶ à l'amianto,
 - ▶ aux agents chimiquement irritants,
 - ▶ au plomb dans les conditions prévues à l'article R.4412-18(1),
 - ▶ au risque hypertense,
 - ▶ au bruit dans les conditions prévues à l'article R. 4434-7,
 - ▶ aux vibrations dans les conditions prévues à l'article R. 4440-2,
 - ▶ aux agents biologiques des groupes 3 et 4
 - ▶ aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2

4. Dispositions expérimentales (Art.13 et 14 du décret du 28/12/1998)

4.1. - APPLICATION DE L'ARTICLE 13 : (abrogé par décret n° 2003-548 du 24.06.2003 – art. 3 – JORF du 26.06.2003)

- Nombre d'entreprises concernées :

- Nature des conventions :

4.2. - APPLICATION DE L'ARTICLE 14 : (abrogé par décret n° 2004-760 du 28.07.2004 – art. 32 – JORF du 30.07.2004)

- Nombre d'entreprises :

- Nombre de salariés concernés par chaque accord :

5. Examens cliniques effectués

5.1 Examens médicaux périodiques				
5.1.1 Nbre d'examens médicaux annuels effectués	0	0	0	10
5.1.1.1 Salarisés non soumis à S.M.R.	0	0	9	0
5.1.1.2 Salarisés soumis à S.M.R.	0	8	0	0
- Salarisés soumis à D.S.	0	1	0	0
- Salarisés soumis à R4624-19 al.2	0	0	0	0
- Salarisés soumis à R4624-19 al.3 & 4	0	0	0	0
5.1.2 Nbre d'examens cliniques supplémentaires	1	0	0	0
5.1.2.1 Salarisés soumis à D.S.	0	0	1	0
5.1.2.2 A l'initiative du médecin du travail	0	0	0	0
- Salarisés soumis à R4624-19 al.2	0	0	0	0
- Salarisés soumis à R4624-19 al.3 & 4	0	0	0	0
Salarisés soumis à plusieurs risques mentionnés en 512	0	0	0	0
5.2 Examens médicaux non périodiques	0	0	0	0
5.2.1 Embauche	0	0	0	33
5.2.2 Visites de préreprises à l'initiative du:	0	0	22	0
5.2.2a Préreprise : médecin traitant	0	0	2	0
5.2.2b Préreprise : médecin-conseil	0	0	0	0
5.2.2c Préreprise : salarié	0	1	0	0
5.2.3 Visites de reprises:	0	1	0	0
5.2.3a Reprise : après maternité	0	0	5	0
5.2.3b Reprise : après maladie	0	2	0	0
5.2.3c Reprise : après AT	0	3	0	0
5.2.3d Reprise : après MP	0	0	0	0
5.2.4 Visites occasionnelles:	0	0	0	0
5.2.4a Occasionnelle : salarié	0	0	4	0
5.2.4b Occasionnelle : absences répétées	0	4	0	0
5.2.4c Occasionnelle : médecin du travail	0	0	0	0
5.2.4d Occasionnelle : urgence	0	0	0	0
5.2.4e Occasionnelle : autre	0	0	0	0
5.2.4f Occasionnelle : employeur	0	0	0	0
5.3. TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES	0	0	0	0
	0	0	0	43

5.4. Commentaires et observations sur les examens cliniques : ¹

- 2 visites occasionnelles ayant fait l'objet de recommandations à l'employeur (aménagement) + recommandations mi-temps thérapeutique et réduction du temps de travail pour salarié en invalidité.

¹ Article R4624-10 (modifié par Décret n°2012-135 du 30 janvier 2012 - art. 1)
Le salarié bénéficie d'un examen médical avant l'embauche ou au plus tard avant l'expiration de la période d'essai par le médecin du travail.
Les salariés soumis à une surveillance médicale renforcée en application des dispositions de l'article R. 4624-18 ainsi que ceux qui exercent l'une des fonctions mentionnées à l'article L. 8211 du code des transports bénéficient de cet examen avant leur embauche.

Article R4624-17 (modifié par Décret n°2012-135 du 30 janvier 2012 - art. 1)
Indépendamment des examens périodiques, le salarié bénéficie d'un examen par le médecin du travail à la demande de l'employeur ou à sa demande.
La demande du salarié ne peut motiver aucune sanction.

6. Examens complémentaires²

6.1. Examens complémentaires prévus par les décrets spéciaux dont la nature et la fréquence sont prévues :

NATURE DU RISQUE	NATURE DE L'EXAMEN	NOMBRE
		0
TOTAL DES EXAMENS		0

6.2. Autres examens complémentaires pour les risques figurant dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions spéciales qui en précisent ni la nature, ni la fréquence :

NATURE DU RISQUE	NATURE DE L'EXAMEN	NOMBRE
		0
TOTAL DES EXAMENS		0

6.3. Examens complémentaires - Article R 4624-25 :

NATURE DE L'EXAMEN PRATIQUE	Aptitude	L.461-6 du code de S.S	Dépiet. maladies Prof	Dépiet. maladies Danger	Autres	Total
Audiogramme	0	0	0	0	31	31
Analyses urines	0	0	0	0	25	25
Vision	0	0	0	0	36	36
TOTAL DES EXAMENS	0	0	0	0	92	92

6.4. Examens complémentaires de surveillance médicale particulière en application des dispositions :

6.4.1. Pour les intérimaires (Article L.1251-21) :

NATURE DU RISQUE	NATURE DE L'EXAMEN	NOMBRE
		0
TOTAL DES EXAMENS		0

6.4.2. Pour les salariés des entreprises extérieures :

NATURE DU RISQUE	NATURE DE L'EXAMEN	NOMBRE
		0
TOTAL DES EXAMENS		0

Examens complémentaires

Article R4624-25 (Modifié par Décret n°2512-135 du 30 janvier 2012 - art. 1)

Le médecin du travail peut prescrire les examens complémentaires nécessaires :

1° A la détermination de l'aptitude médicale du salarié au poste de travail, notamment au dépistage des affections comportant une contre-indication à ce poste de travail ;

2° Au dépistage d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle du salarié ;

3° Au dépistage des maladies dangereuses pour l'entourage du salarié.

6.5. Mesures biologiques et physiologiques d'ambiance Article R.4624-7 :

NATURE DU RISQUE	NATURE DE L'EXAMEN	NOMBRE
		0
TOTAL DES EXAMENS		0

6.6. Mesures biologiques et physiologiques Article D.4624-50 :

NATURE DU RISQUE	NATURE DE L'EXAMEN	NOMBRE
		0
TOTAL DES EXAMENS		0

6.7. Commentaires et observations du médecin du travail sur les examens complémentaires :

Sur un total de 92 examens complémentaires :

Pourcentage d'examens prescrits et non réalisés :	90 %
Pourcentage d'examens réalisés dans le service :	100 %

7. Conclusion des examens cliniques et complémentaires

7.1. Conclusions professionnelles :

7.1.1. Conclusions professionnelles (nombre d'avis d'aptitude) :

	EMBAUCHES	REPRISES	EXAMENS ANNUELS	AUTRES	TOTAL
Apte	22	3	9	3	37
Apte avec restriction	0	0	0	0	0
Apte avec aménagement de poste	0	1	0	0	1
Inapte au poste mais apte à un autre	0	1	0	1	2
Inapte temporaire	0	0	0	0	0
Inapte à tout poste dans l'entreprise	0	0	0	0	0
TOTAL	22	5	9	4	40

7.1.2. Nombre de salariés pour lesquels il a été fait recours à l'art. L.4624-1 du code du travail⁴ :

7.1.3. Commentaires et observations sur les avis d'aptitude :

⁴ Article L. 4624-1
(Ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007)
Actions du médecin du travail

Le médecin du travail est habilité à proposer des mesures individuelles telles que mutations ou transformations de postes, justifiées par des considérations relatives notamment à l'âge, à la résistance physique ou à l'état de santé physique et mentale des travailleurs.

L'employeur est tenu de prendre en considération ces propositions et, en cas de refus, de faire connaître les motifs qui s'opposent à ce qu'il y soit donné suite. En cas de difficulté ou de désaccord, l'employeur ou le salarié peut exercer un recours devant l'inspecteur du travail. Ce dernier prend sa décision après avis du médecin inspecteur du travail.

7.2. Conclusions médicales :

7.2.1. Pathologies dépistées et observées quelle qu'en soit la cause :

Nombre de salariés orientés 0

Pathologie d'appareil qui suscite l'orientation :

Cardiologie	0
Pneumologie	0
Psychiatrie	0
Rhumatologie	0
Urologie	0
Autres Médecin Traitant	2
Dermatologie	0
Endocrinologie	0
Gastro-entérologie	0
Hématologie	0
Néphrologie	0
Neurologie	0
Ophthalmologie	0
ORL	0
TOTAL	2

7.2.2. Dépistage des maladies en relation avec le travail :

No de TABLEAU	MALADIE	A L'INITIATIVE DU MEDECIN	D'UN AUTRE MEDECIN	TOTAL
		0	0	0

7.2.3. Nombre de maladies dangereuses pour l'entourage : 0

7.2.4. Autres orientations :

Service social de l'entreprise	0
Service social extérieur à l'entreprise	1
COTOREP	1
Hôpital - urgences	0
Consultation de pathologie professionnelle	0
Autres	0
TOTAL	2

7.3. Nombre de fiches médicales établies lors du changement d'entreprises de salariés (art. D.4624-48) :

7.4. Commentaires et observations sur les conclusions médicales :

1 aménagement de poste a été préconisé dans le cadre du maintien en emploi avec intervention du SAMETH.

8. Actions sur le milieu de travail

8.1. Temps mensuel consacré aux Actions en Milieu de Travail :

(R.4624-2) 00:00

Commentaires :

8.2. Etude du milieu de travail :

8.2.1. Nombre de fiches d'entreprises :

▶ existantes en début d'année :	0
▶ nouvelles :	0
▶ mises à jour :	0

- Commentaires :

8.2.2. Données numériques sur le tiers-temps :

Nombre de visites d'entreprises réalisées : 0

1. Nombre de lieux de travail visités :	0
Nature :	
▶ Entreprises :	0
▶ Bureaux :	0
▶ Ateliers :	0
▶ Chantiers :	0
▶ Autres :	0

2 études de poste ont été réalisées dans le cadre de la recherche d'un aménagement de poste.

Lieux ayant fait l'objet de plusieurs visites :

2. Nombre de visites ayant fait l'objet de propositions, avis conseils :	0
▶ Organisation du travail :	0
▶ Conditions de travail :	2
▶ Protections collectives :	0
▶ Protections individuelles :	0
▶ Autres :	0

3. Nature des principaux risques ayant entraîné des interventions :

RISQUES PHYSIQUES	0
An ambiance thermique	0
Bruit	0
Eclairage	0
Rayonnements	0
Travail sur écran	1
Travaux en salle blanche	0
Travaux hyperbares	0
Vibrations	0
RISQUES CHIMIQUES	0
Poussières fumées aérosols	0
Produits chimiques	0
RISQUES BIOLOGIQUES	0
Risques infectieux/parasitaires	0
CHARGE DE TRAVAIL	0
Charge mentale	1
Charge physique	0
Psychosociologie	0
RISQUES AT	0
Risques généraux d'AT	0
Risque de chute	0
Risque électrique	0
Engins mobiles/de levage	0
Explosion ou incendie	0
Machines dangereuses	0
INDICATEURS DE RESULTATS	0
Accidents du travail	0
Maladies à car. professionnel	0
Maladies professionnelles	0
Pathologies autres	0
CONDITIONS GENERALES	0
Entreprise/généralités	0
EPI	0
Equipements sociaux	0
Etude de poste	2
Hygiène générale	0
Temps de travail	0
DIVERS	0
CHSCT	0
Formation a la sécurité	0
Plan d'activité	0
Soins et premiers secours	0
TOTAL	4

4. Nombre d'études de métrologie réalisées par :

NATURE DE L'ETUDE DE METROLOGIE	Faites par le médecin	Faites par un assistant	Faites par le personnel de l'entreprise		Faites par un organisme extérieur	Art. 13 du décret du 28/12/88
			Infirmier	Autre		
	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES ETUDES	0	0	0	0	0	0

- Commentaires :

5. Nombre d'études de postes de travail réalisées par :

NATURE DE L'ETUDE DE POSTE	Faites par le médecin	Faites par un assistant	Faites par le personnel de l'entreprise		Faites par un organisme extérieur	Art. 13 du décret du 28/12/88
			Infirmier	Autre		
	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES ETUDES	2	0	0	0	0	0

- Commentaires :

6. Participation à des enquêtes ponctuelles : 0

- ▀ suite AT : 0
- ▀ suite MP : 0
- ▀ suite MCP : 0
- ▀ autres : 0

7. Nombre de réunions de CHSCT : 0

8. Nombre de cas où le médecin a été sollicité par l'employeur au titre de l'art. R.4624-3 : 2

- ▀ Nouvelles techniques de productions : 0
- ▀ Projets de constructions : 0
- ▀ Modifications d'équipements : 0

Observations sur les modalités d'information sur les produits (Fiches de données de sécurité) :

9. Autres : 0

10. Commentaires et observations générales sur ces différentes activités :

Contact avec les membres du CHSCT et la RH, à leur demande, concernant une situation en lien avec RPS.

9. Plan d'activité

Présentation résumée du ou des plans d'activité.

Etablissement de la fiche d'entreprise courant 2014.

10. Autres activités

10.1. Organisation de soins d'urgences :

10.2. Actions de formations dans les entreprises :

10.2.1. Secouristes : 0

10.2.2. Education sanitaire :

- en rapport avec le risque de l'entreprise : 0

- en rapport avec les problèmes de santé au travail : 0

10.2.3. Autres : 0

10.2.4. Commentaires :

10.3. Liaisons du médecin du travail : - membres CHSCT et RH

10.4. Activités d'infirmierie :

Commentaires sur les activités des infirmières ayant travaillé avec le médecin du travail :

10.5. Autres activités :

Vaccins	0
TOTAL	0

11. Observations Générales

Participation de l'ergonome du PST à la journée bien être au travail, à ma demande. Conseils ergo donnés aux postes de travail.

Docteur Catherine FUSIBET,
Médecin du Travail.





Service Interprofessionnel de Santé au Travail de la Manche

**Rapport d'activité
2013
de l'entreprise
FR3 CAEN**

Du Dr BURTIN Christine

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE INTERENTREPRISES :

1.1 Nom et adresse de l'entreprise :

FR3 CAEN
CHA René Lebas
61 rue de l'Abbaye - Bâtiment M
50100 CHERBOURG OCTEVILLE

1.2 Nom et adresse du service médical :

SISTM CHERBOURG
37 Avenue Bremerhaven
CS 70206
50102 CHERBOURG OCTEVILLE CEDEX
☎ : 02 33 44 29 09

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MEDECIN DU TRAVAIL :

2.1. Nom et prénom : Dr BURTIN Christine

Titres et diplôme : Docteur en médecine
CES de médecine du travail
DU de radio protection

2.2. Modalités d'exercice :

Temps de travail mensuel : 152 H

2.3. Effectif des salariés :

2.3.1 Attribué au 1er Janvier : 3

2.3.2 Réel pris en charge : 3

2.3.3 Commentaires :

2.3.4. Répartition de l'effectif :

Catégorie	Effectif
SM Simple :	2
SMR :	1
Salariés DATR :	
SMR catégorie A	0
SMR catégorie B	0
Salariés temporaires :	
SM Intérimaire	0
SMI R	0

3. EXAMENS CLINIQUES EFFECTUES :

		Nombre total annuel
3-1	<u>Examens périodiques</u>	1
3-1.1	VISITES MEDICALES PERIODIQUES totales (1ère visite)	1
	<i>Salariés non SMR</i>	1
	<i>Salariés SMR</i>	
	SM RenforcéeSMI R	0
	SMR catégorie A	0
	SMR catégorie B	0
	SMR décret	0
	SMR juillet 77	0
	SMR personnelle	0
	SMR branche	0
	SM col.pub	0
3-1.2	VISITES MEDICALES SUPPLEMENTAIRES totales (2ème visite)	0
	<i>Salariés SMR</i>	
	SM RenforcéeSMI R	0
	SMR catégorie A	0
	SMR catégorie B	0
	SMR décret	0
	SMR juillet 77	0
	SMR personnelle	0
	SMR branche	0
	SM col.pub	0
3-2	<u>Examens médicaux non périodiques</u>	2
1	Visites d'embauche	0
2	Visites de pré reprise à l'initiative du	0
	Médecin traitant <input type="text" value="0"/> Médecin Conseil <input type="text" value="0"/>	
	Salarié <input type="text" value="0"/>	
3	Visites de reprise	0
	Après maternité <input type="text" value="0"/> Après A.T <input type="text" value="0"/>	
	Après maladie <input type="text" value="0"/> Après M.P <input type="text" value="0"/>	
4	Visites occasionnelles	2
	Demande salarié <input type="text" value="1"/> Médecin du travail <input type="text" value="1"/>	
	Demande employeur <input type="text" value="0"/> Urgences <input type="text" value="0"/>	
	Absences répétées <input type="text" value="0"/> Autres <input type="text" value="0"/>	
3-3	<u>Total des examens cliniques (5-1 + 5-2)</u>	3

4. CONCLUSIONS DES EXAMENS CLINIQUES ET COMPLEMENTAIRES :

4.1. Conclusions professionnelles:

4.1.1 Conclusions professionnelles (nombre d'avis) :

	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	Total
Apte	0	0	1	2	3
Apte avec restriction	0	0	0	0	0
Apte avec aménagement de poste	0	0	0	0	0
Inapte au poste mais apte à un autre	0	0	0	0	0
Inapte temporaire	0	0	0	0	0
Inapte à tous postes dans l'entreprise	0	0	0	0	0

4.1.2 Commentaires et observations sur les avis d'aptitude :

5. ACTIONS SUR LE MILIEU DU TRAVAIL :

Date	Motif	Intervenant
18/02/2013	Etude de poste sur Caen	Dr Christine BURTIN